

- TRIBUNAL DES IDÉES -

# POLLUTIONS INDUSTRIELLES TOUT EST SOUS CONTRÔLE ?

03 / 10 / 2024 - 10H30 - SALLE C400 - CARRÉ DES DOCKS - LE HAVRE



LES FAITS

## RENDEZ-VOUS MAJEURS #2

LA RENCONTRE NATIONALE DE LA PRÉVENTION  
DES RISQUES INDUSTRIELS

Organisée par l'association **AMARIS**,  
avec le soutien du ministère de la Transition écologique,  
cette deuxième édition des **RENDEZ-VOUS MAJEURS**  
a réuni tous les acteurs concernés - services de l'État, exploitants,  
collectivités, experts, associations, syndicats, chercheurs, etc. -  
pour une journée d'échanges et de débat.

**AMARIS et le ministère de la Transition écologique**  
remercient l'ensemble des partenaires mobilisés pour les **RENDEZ-VOUS MAJEURS**.

PARTENAIRES FINANCIERS :



# POLLUTIONS INDUSTRIELLES

## TOUT EST SOUS CONTRÔLE ?

**Les riverains des sites industriels ne veulent plus être rassurés. Ils veulent savoir ce qu'ils risquent et ils attendent des solutions concrètes. Face aux habitants, chacune des parties prenantes a le sentiment d'apporter les réponses qu'elle a au moment où elle est interpellée. Mais pour les riverains, cela correspond rarement aux questions posées. Et la défiance s'installe.**

Pour sortir de cette impasse et proposer un dialogue constructif à l'occasion des RENDEZ-VOUS MAJEURS, AMARIS a sollicité des représentants des organismes concernés : l'État, les industriels, les collectivités, les syndicats de salariés, les riverains, les ONG et les experts. Ce groupe de 10 personnes a été accompagné par les équipes d'AMARIS et de Bluenove pour faire émerger un diagnostic et des propositions partagés. Ce collectif a choisi de proposer un tribunal des idées pour aborder cette thématique sensible.

### **LE TRIBUNAL DES IDÉES : UNE FORME NOUVELLE POUR DES RÉPONSES PARTAGÉES**

Rassurez-vous, il ne s'agissait pas ici d'attaquer des personnes ou des groupes, mais bel et bien une idée, un concept, en l'occurrence les pollutions industrielles. Et la forme « tribunal », par la théâtralisation qu'elle propose, a permis à la fois de débattre de cette thématique clivante, de donner la parole à des experts, de confronter de multiples arguments, tout en sortant des postures attendues.

Quels ont été les positions et les arguments des différents acteurs ? Quel a été le verdict des jurés et du public ? Quelles nouvelles pistes de travail ce dispositif a-t-il permis d'ouvrir ? Autant de questions auxquelles nous espérons que cet ouvrage vous apportera un début de réponse.

---

*Ce tribunal a été élaboré avec la participation de Jean-Michel BUDYNEK (ville de Solaize et métropole de Lyon), Philippe CHAMARET (Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions), Patrick CLERET (France Chimie), Vincent GRAMMONT (Ineris), Xavier LEMARCIS (France Nature Environnement - FNE), Jean-Luc PERRIN (Direction générale de la prévention des risques - DGPR), Muriel PIGNON (Ufip Énergies et Mobilités), Pascale TAILLAT (ville de Montreuil), Viviane THIVENT (Institut Ecocitoyen de l'Aude), Clément ZORNIG (Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM) et l'animation par les équipes d'AMARIS et de BLUENOVE.*

**Et puis soudain,**  
le marteau du juge a frappé la table  
et un claquement sec a retenti dans la salle.

Il est difficile de raconter ce à quoi les personnes venues participer à la 2<sup>e</sup> édition des Rendez-vous Majeurs ont assisté, ce jeudi 3 octobre 2024, à 10h 30, au Havre. Ces professionnels et acteurs de la prévention des risques, habitués des plénières, des tables-rondes et autres conférences, se sont retrouvés embarqués dans une sorte de dimension parallèle, où en lieu et place d'un orateur se trouvait, un juge.

« C'est la première fois que je voyais un tribunal.  
Au début, j'étais glacé. Il a fallu se lever.  
Nous avons entendu des gens jurer et attendu un verdict. »  
Cédric Bourillet, directeur de la DGPR

C'est en effet un bien étrange objet que ce tribunal des idées. Il est peuplé d'acteurs, dans les habits des avocats, de la greffière et du juge, mais interviennent également de vrais experts, qui endossent leurs propres rôles, et des jurés, pas vraiment choisis au hasard. Et dans la solennité de ce bel amphithéâtre, les mots qui résonnent sont justes, vrais, précis.

Le procès s'est déroulé en quatre actes, autour d'une question :  
**Les pollutions industrielles sont-elles sous contrôle ?**

Trois experts sont d'abord venus témoigner, puis les spectateurs ont donné leur intime conviction. Sont venus ensuite le réquisitoire, la plaidoirie et finalement, le verdict. Et là encore, même si l'essentiel des textes avait été rédigé en amont, chaque phrase, chaque idée était le fruit d'un long dialogue entre toutes les parties prenantes, tous ces professionnels transformés en jurés ce jour-là, et qui ont su trouver, pour le verdict, une position commune et partagée.

## LEVER DE RIDEAU



“



GREFFIÈRE

Silence dans l'assemblée ! Veuillez-vous lever pour le président.



PRÉSIDENT

*Le président entre.*

Veuillez-vous asseoir.



PRÉSIDENT

*Le président frappe le marteau*

Mesdames, messieurs,

Nous sommes réunis ce matin au Havre pour ouvrir un procès historique : celui des pollutions industrielles. Quelques préalables :

1. Pour favoriser la bonne tenue du procès, je tiens à vous rappeler qu'en cas de débordement du public, nous serons contraints de tenir ce procès à huis clos.
2. Dans vos prises de parole, je vous somme d'étayer vos propos d'exemples concrets, et de veiller à éviter tout propos générique ou trop englobant.
3. Sur scène nous sommes au théâtre : les rôles d'avocat et de procureur seront caricaturaux, à dessein. Que vous soyez élu, industriel, expert ou citoyen, l'objectif de ce tribunal est d'ouvrir un débat sur le sujet suivant : en matière de pollutions industrielles, tout est-il sous contrôle ?
4. Avant de poursuivre, il est de mon devoir de clarifier un fait : ce procès est fictif. En revanche, les enjeux que nous allons traiter, eux, sont bien réels. Nos échanges doivent donc porter sur les faits, rien que les faits.

Je déclare maintenant ce procès ouvert.

# FAITES ENTRER L'ACCUSÉ



GREFFIÈRE

**NOM :** POLLUTIONS INDUSTRIELLES

**DÉFINITION :** Les pollutions industrielles sont des substances rejetées par les usines, sous forme d'effluents, de déchets, et d'une façon générale, apportées par l'activité humaine dans un environnement qui n'en contenait pas. Elles peuvent être liquides, gazeuses ou particulaires. Elles sont métalliques ou organiques. Il existe une extrême diversité de substances et de mélanges chimiques. On dit qu'il en existe plus de 350 000. Elles sont innombrables puisqu'on en découvre quasiment tous les jours.

**LIEU ET ANNÉE DE NAISSANCE :** Inconnus. Leurs ancêtres remonteraient à l'âge du fer, voire à la guerre du feu. Si elles se sont intensifiées à l'époque moderne avec l'industrialisation et le besoin d'énergie, elles sont liées à l'activité humaine et au désir de production et de confort. Elles sont présentes dans l'eau, l'air, les sols, les végétaux, les animaux, les humains.



PRÉSIDENT

Merci madame la greffière.

Je vais maintenant exposer les trois chefs d'accusation retenus contre l'accusé « Pollutions industrielles ».

Les pollutions industrielles **sont accusées :**

1. D'être complexes, méconnues et cachées.
2. D'altérer la santé, l'environnement et le cadre de vie.
3. De diviser et de générer des conflits.

Nous allons maintenant procéder à l'audition des témoins.

# À LA BARRE



1<sup>er</sup>

EXPERT

**Yann Landkocz**

Docteur en toxicologie, maître de conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale et biostatisticien à l'Observatoire Local de la Santé de Dunkerque, conseiller municipal délégué à la qualité de l'air et de l'eau, à la santé et à l'environnement à la ville de Dunkerque.



PRÉSIDENT

Monsieur Landkocz, jurez-vous en levant la main droite de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ?



1<sup>ER</sup> EXPERT

Je le jure.

Avant de commencer, je voudrais rappeler un élément de contexte sur la pollution de l'air. Dans le monde, environ 90% des émissions proviennent d'activités naturelles. Les feux de forêt, les éruptions volcaniques, les embruns marins, l'envol de poussières de sol constituent une bonne partie des pollutions qui sont dans l'air. Finalement, il n'y a que 10% de la pollution qui est issue de nos activités.

Pour autant, quand nous passons au niveau local, il existe des disparités importantes car de nombreuses émissions peuvent être liées à des activités humaines. Ainsi, sur le territoire dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, c'est-à-dire le Havre, nous estimons qu'environ 20% de ces émissions proviennent des activités industrielles. Dans ces 20%, certains polluants sont issus quasiment exclusivement de l'industrie. Par exemple, sur le territoire de Dunkerque, 90% de l'arsenic dans l'air est émis par l'activité industrielle. Et le constat est le même pour le 1,3-butadiène, un polluant encore peu connu et qui provient essentiellement de l'industrie du plastique.



1<sup>ER</sup> EXPERT

Si nous nous plaçons au niveau mondial, concernant les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé, il est estimé qu'elle provoque 6 à 8 millions de décès prématurés par an. Pour être exact, il faut préciser que personne ne meurt de respirer l'air. Pour autant, certains polluants vont aggraver des pathologies présentes, qu'elles soient cardiovasculaires ou respiratoires, et favoriser l'apparition ou le développement de certains types de cancers.

Au niveau de la France, environ 25 000 personnes meurent chaque année de dégradations pathologiques liées à la pollution. Il s'agit d'impact de la pollution aux particules fines pour environ 15 000 personnes, aux oxydes d'azote pour 4 000 personnes, à l'ozone pour 3 000 autres. Ces trois polluants sont connus et ciblés comme problématiques. Mais il en existe bien d'autres.

Concrètement, nous sommes capables d'en mesurer environ 3 000 en laboratoire. Mais si nous connaissons bien les plus importants, que faisons-nous des polluants pour lesquels

nous n'avons pas ou très peu d'informations, pour lesquels nous ne connaissons pas vraiment les impacts et la dangerosité ? C'est toute la difficulté de répondre à la question du lien entre pollution industrielle et santé. Quel est l'état de la connaissance et jusqu'où devons-nous aller ? Que devons-nous mesurer et quels sont les seuils valables ?

Les laboratoires travaillent sur des composés, dont ils connaissent les dangers. Par contre, il est beaucoup plus compliqué d'explorer l'effet multi polluants. Or, nous ne sommes pas exposés à un seul polluant quotidiennement, mais à des dizaines. Est-ce que la réglementation est suffisante pour tous ces polluants et leurs effets combinés ?

Il me semble que c'est là le grand enjeu de la question posée, la partie à explorer.

Pour les polluants réglementaires, une grande partie est sous contrôle. Les effets de l'azote ou de l'ozone sur la santé sont relativement connus. En revanche, quels sont les effets des polluants émergents ou dits éternels ? Cette question-là n'est pas encore tranchée. Parmi eux, nous avons identifié certains polluants problématiques pour la santé et l'environnement, qui peuvent causer un certain nombre de pathologies mais pour lesquels aucune réglementation n'existe encore. Entre le temps consacré à la recherche et le temps de la réglementation, il semble y avoir un délai très long.

Pour conclure, vous allez devoir vous prononcer et dire si vous estimez que tout est sous contrôle. Pour ma part, j'estime qu'une partie est sous contrôle. Néanmoins, nous sommes encore devant des défis énormes concernant un certain nombre de polluants : ainsi, la question de l'ozone qui n'est pas encore complètement tranchée ; celle des polluants dits émergents et éternels, apparaît comme un sujet à traiter, qu'il va vraiment falloir prendre à bras le corps.

Il est compliqué d'explorer l'effet multi polluants. Or, nous ne sommes pas exposés à un seul polluant mais à des dizaines. Est-ce que la réglementation est suffisante ?



2<sup>E</sup>

EXPERT

**Sébastien Denys**

Ingénieur agronome et directeur Santé-Environnement-Travail au sein de l'organisme Santé Publique France, en charge des programmes de surveillance centrés sur les expositions et la santé des principaux enjeux liés à l'environnement dont l'impact de l'activité industrielle.



PRÉSIDENT

Monsieur Denys, la parole est à vous. Confirmez-vous les faits précédemment énoncés ? Dites-nous à votre tour si vous considérez que les pollutions industrielles sont sous contrôle.



2<sup>E</sup> EXPERT

Avant tout, je voudrais préciser qu'évidemment, je vais me placer sous l'angle de la santé publique. À ce titre, rappelons que la régulation est conçue comme un levier de protection des populations. Elle s'inscrit dans une démarche visant à s'assurer que les expositions qui seront induites par les activités industrielles sont acceptables d'un point de vue sanitaire. Il s'agit bien d'une logique de préservation de la santé publique puisqu'elle vise à agir en amont de l'émission de la pollution et à s'assurer que ces émissions n'exposent pas, en tout cas de manière à engendrer des risques, les populations riveraines.

La biosurveillance permet de constater que cette régulation diminue l'imprégnation des populations. Les programmes pilotés par Santé Publique France ciblent un certain nombre de composés rémanents issus de pollutions historiques (PCB, dioxines de furane, métaux, etc.) et nous constatons des diminutions de l'imprégnation de la population en général et des enfants en particulier. C'est une preuve que la régulation, qui n'est pas centrée que sur cette

2<sup>e</sup> EXPERT

problématique de pollutions industrielles mais est beaucoup plus large, a un effet visible sur l'exposition de la population.

**Néanmoins, cela est-il suffisant d'un point de vue de la santé publique ?**

Je dirais que non. Car la santé publique ne réside pas exclusivement dans le lien entre un individu et un site industriel. La santé d'un individu tient également à des déterminants environnementaux, comme en effet l'industrie voisine, mais aussi à d'autres facteurs systémiques. Ainsi, peut-être qu'à côté de ladite industrie, il y en a d'autres, également émettrices de substances problématiques. Une personne vivant sur ce territoire peut aussi, par le biais de son métier, être exposée à des substances chimiques, et la voilà donc soumise à une nouvelle exposition, professionnelle cette fois-ci. Il faut ensuite tenir compte des comportements individuels. Ainsi, certaines personnes consomment du tabac, de l'alcool, qui vont engendrer des risques de santé. Ces expositions et ces comportements à risque pourront engendrer des maladies pour lesquelles il sera difficile de faire la part de la cause liée spécifiquement à l'impact de l'environnement industriel.

Comme l'a rappelé mon prédécesseur, nous savons qu'à l'échelle mondiale, l'environnement est le premier facteur de mortalité et que la pollution atmosphérique, en dépit des régulations, engendre encore de très nombreux décès prématurés. Or, sur la partie industrielle de cette pollution, nous pouvons agir, contrairement à la part liée aux événements naturels. Donc, du point de vue de la santé publique, il existe encore des marges de progrès et il demeure de nombreuses incertitudes scientifiques.

**En tant que professionnel de la santé publique, la question à laquelle je suis le plus souvent confronté est celle de l'imputabilité.**

Par exemple, sur les effets cocktail : comment les substances polluantes interagissent-elles ? Comment amplifient-elles les risques sur la santé ? Qu'en est-il des impacts du changement climatique qui font peser un poids supplémentaire de risque sur notre activité industrielle ? Qu'en est-il également de l'impact des pratiques industrielles qui vont certainement évoluer et des nouvelles régulations à définir pour lutter contre le réchauffement climatique ? Actuellement, il est beaucoup question du développement de la filière des batteries au lithium pour lutter contre l'utilisation d'énergies fossiles. Ne risque-t-elle pas d'engendrer des nouveaux risques dont nous n'avons aujourd'hui pas connaissance ?

Nous sommes donc dans un contexte où nous sommes confrontés à un certain nombre d'incertitudes.

Enfin, en tant que professionnel de la santé publique, la question à laquelle je suis le plus souvent confronté est celle de l'imputabilité. Dans ce contexte de pollutions et de causalités multiples, savoir si la pathologie que j'ai développée, celle de mon voisin ou celle des enfants du quartier, est liée à tel ou tel site industriel est extrêmement difficile à établir. Nous avons encore des progrès à faire en termes de connaissances et de surveillance des expositions.

**Alors, comment progresser ?**

Je propose quatre pistes pour alimenter la réflexion.

**1. Tout d'abord, sur le devoir d'information des agences de santé publique et leur capacité à estimer le fardeau sanitaire lié aux pollutions industrielles.**

Aujourd'hui, Santé Publique France est dans l'incapacité d'estimer le nombre de cancers liés à la pollution industrielle. Personne ne le connaît. Des équipes y travaillent, c'est un sujet sur lequel nous espérons pouvoir donner des chiffres pour répondre en partie aux préoccupations des riverains. Mais ce seront des approches globales, qui n'apporteront pas de réponses site par site.

**2. Il est nécessaire de renforcer la surveillance des milieux et de faciliter l'accès et l'interopérabilité des données.**

Agir sur les expositions est un premier levier pour la santé publique. Pour cela, il importe donc de renforcer notre connaissance des polluants et d'aller sur des milieux moins explorés, comme les sols, qui sont un compartiment vulnérable vis-à-vis de polluants chimiques mais dont la protection n'est, à ce jour, pas couverte par une réglementation européenne. L'enjeu est de pouvoir appréhender les expositions et de rendre accessibles les données, car connaître les expositions de manière agrégée aux compartiments de l'environnement est un premier pas vers la préconisation de mesures. Il ne s'agit pas d'attendre des études longues et coûteuses sur les liens entre environnement et des événements de santé, puisque ces événements peuvent apparaître des années après l'exposition aux contaminants. Il faut vraiment agir sur la base de ce que l'on connaît en termes d'exposition pour protéger la santé publique.

**3. Il importe de travailler en intersectorialité.**

La mise à disposition des données est un important levier de progrès réalisé ces dernières années. Dans ce cadre, nous pouvons citer le plan national santé environnement (PNSE 4), qui a travaillé à la structuration d'un Green Data For Health. Cette plateforme met à disposition l'ensemble des données environnementales et permet de mieux accéder à l'information. Il existe encore des marges de progrès pour rendre ces informations interopérables, et pour pouvoir les utiliser de manière simple et fluide dans des évaluations d'exposition. Il faut également structurer des actions de recherche sur des problématiques en lien avec des expositions industrielles. Par exemple, la recherche sur les biomarqueurs d'effets pourrait permettre d'aller au-delà de la simple mesure d'exposition et de caractériser de manière précoce les risques.

**4. Enfin, il existe un important besoin de sensibilisation des acteurs, des collectivités et des riverains.**

Là aussi, nous avons un rôle à jouer pour mettre à profit les connaissances dont nous disposons et informer en amont de situations d'accident ou de crise, pour expliquer les limites de l'expertise et les questions auxquelles nous ne pourrions pas répondre.



3<sup>e</sup>  
EXPERT

**Christelle Gramaglia**

Sociologue à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Ses recherches portent notamment sur les controverses scientifiques et techniques, plus particulièrement sur la pluralité des savoirs sur les pollutions, et les risques environnementaux et sanitaires dans les territoires pollués.

PRÉSIDENT

Madame Gramaglia, quelle expertise issue de vos travaux et enquêtes de terrain pouvez-vous nous apporter sur le sujet des pollutions industrielles. Vous avez la parole.

3<sup>e</sup> EXPERT

On dit souvent que les pollutions sont invisibles. C'est vrai, sous leur forme moléculaire. Pourtant, en s'accumulant, elles gagnent en tangibilité – elles deviennent, à certains égards, perceptibles. C'est notamment le cas dans les villes industrielles où j'ai travaillé : Fos-sur-Mer, Viviez-Decazeville, Salsigne, Salindres – pour ce qui est de la France. Les pollutions s'y manifestent de manière intempestive comme fumées de couleurs variables, poussières, odeurs désagréables, pour ce qui est de l'air, mais aussi, mousses et colorations dans l'eau dont le goût peut s'altérer. Les sols ne sont pas épargnés puisqu'on y retrouve des résidus. A ces perturbations physiques, qui peuvent se traduire par des inconforts et des malaises, faisant des pollutions une expérience incarnée pour les populations qui vivent là, s'ajoutent des phénomènes de mortalités d'oiseaux, de rongeurs, de poissons ou de végétaux qui sont autant d'indices et de traces des effets toxiques des substances incriminées.

Ainsi, à Love Canal dans l'état de New York, qui fait figure de cas précurseur pour la justice environnementale, les témoins de l'époque rapportent que les animaux domestiques perdaient leurs poils à grosses poignées. A Salindres, dans le Gard, on m'a raconté que les



3<sup>e</sup> EXPERT

dents du bétail noircissaient, avant que les animaux ne succombent. A Viviez-Decazeville, on se rappelle encore des poissons morts emportés par la rivière Lot en diverses occasions. Ces phénomènes ont longtemps été minorés ou ignorés, alors que des riverains tentaient de faire le rapprochement avec d'autres perturbations et leurs propres problèmes de santé.

Le souci, c'est que les expériences incarnées de la pollution, qui vont du constat visuel ou olfactif jusqu'à provoquer des irritations de la gorge ou des yeux, sont très rarement prises au sérieux. Elles sont jugées « subjectives » et sans intérêt. Je me souviens d'une journée passée sur le terrain à Fos-sur-Mer, pendant un épisode de torche dans une raffinerie qui avait généré d'épaisses fumées noires, particulièrement inconfortantes. La radio avait immédiatement relayé un message rassurant des autorités : les capteurs de l'association de surveillance de la qualité de l'air n'avaient rien détecté d'anormal. Comme s'il ne s'était rien passé ! Comme si les inconforts et les malaises des riverains pouvaient être balayés d'un revers de main.

Les pollutions ont des effets corrosifs sur le tissu social. Quand les perceptions des populations sont ainsi niées, les controverses et les conflits se développent.

Je ne veux évidemment pas remettre en question les performances des capteurs dont on a besoin pour quantifier les pollutions. Ils sont très utiles. Par contre, je m'étonne du niveau de déconnexion entre la mesure et les expériences sensibles, le sens commun. Les dispositifs métrologiques existent. Leur puissance de quantification est importante. Toutefois, ils sont calibrés et utilisés d'une certaine manière qui donne un aperçu, sous un angle seulement, des problèmes qui nous préoccupent. Comment imaginer qu'ils soient en capacité de saisir tout ce qui se passe dans des territoires aussi complexes que les territoires industriels ? Dans quelle autre affaire disqualifierait-on comme ça les témoins directs, au profit d'un capteur isolé ?

La conséquence, c'est que les pollutions ont des effets corrosifs sur le tissu social. Quand les perceptions des populations sont ainsi niées, on voit se développer les controverses et les conflits. Les « communautés contaminées », pour reprendre une expression du sociologue Michael Edelstein, sont sujettes à l'insécurité ontologique : le territoire et la maison n'y sont plus tout à fait des refuges mais deviennent, à certains égards, dangereux. Les doutes sur l'étendue dans l'espace et le temps des nuisances et des risques environnementaux et sanitaires, génèrent de l'anxiété. Dans certains cas, des mobilisations peuvent s'organiser, pour obtenir des réponses et des solutions. Lorsqu'elles échouent, en particulier quand le discours des autorités va à rebours des expériences, cela génère de la colère et de la défiance. On observe aussi du repli sur soi et de l'anomie : les familles et les voisins peuvent renoncer à des pratiques sociales qui cimentaient leurs liens jusqu'à se déchirer à propos de l'attitude à adopter. Jardiner, faire du sport en extérieur, seul ou en groupe, inviter des proches... Tout ce qui fait le sel de la vie sociale peut être menacé.

Il me semble que c'est pour éviter ce genre de situation délétère que se développent, à proximité de certains sites industriels, des instituts écocitoyens. Le premier est né à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône il y a une dizaine d'années, alors que les



## À LA BARRE



### 3<sup>e</sup> EXPERT

mobilisations des riverains contre l'incinérateur de la métropole de Marseille, s'étaient soldées par un échec. Malgré une décision de justice favorable, bien que tardive, l'installation avait été confirmée. Les questions des populations sur leur état de santé sont restées, quant à elles, sans réponse. Que faire pour ne pas désespérer ? S'organiser pour prendre en charge la production de données territorialisées qui se nourrissent directement des préoccupations, mais aussi des perceptions et des savoirs des premiers témoins de la pollution ! Changer de paradigme, en passant de nouvelles alliances entre scientifiques et riverains, pour apporter de nouveaux éclairages. Il me semble que, ce qui est tenté là est tout à fait inédit sur les plans épistémologiques et sociaux. Cela devrait inspirer tous ceux qui voudraient imaginer d'autres métrologies plus précautionneuses, et surtout démocratiques, qui raviveraient la confiance et les liens entre les autorités et les populations. Les pollutions ne sont pas une fatalité. Elles requièrent de travailler ensemble autrement. Pour faire sens en commun de nos conditions de vie altérées – par-delà les oppositions stériles entre expertise professionnelle et sens commun, comme nous y invite la philosophe Isabelle Stengers !

# LES RÉACTIONS DE LA SALLE

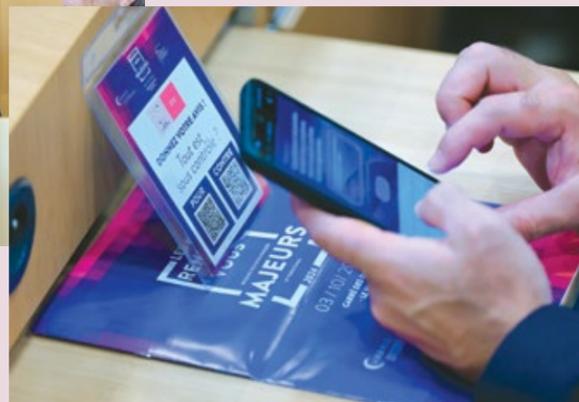
C'est maintenant à votre tour, membres du public, de témoigner par écrit. Vous êtes libres de choisir de contribuer aux propos de l'avocat de la défense ou ceux du procureur. Vous disposez de **25 minutes** pour proposer des arguments afin d'étayer chacun des **3 CHEFS D'ACCUSATION**.



PRÉSIDENT

## Rappelez-vous :

- Si vous êtes **PROCEUREUR** de la partie civile, charge à vous d'établir un réquisitoire argumentant que les pollutions industrielles ne sont pas sous contrôle et donc de démontrer chaque chef d'accusation.
- Si vous êtes **AVOCAT DE LA DÉFENSE**, charge à vous d'élaborer une plaidoirie soutenant que les pollutions industrielles sont sous contrôle et donc de démontrer que les chefs d'accusation sont infondés.



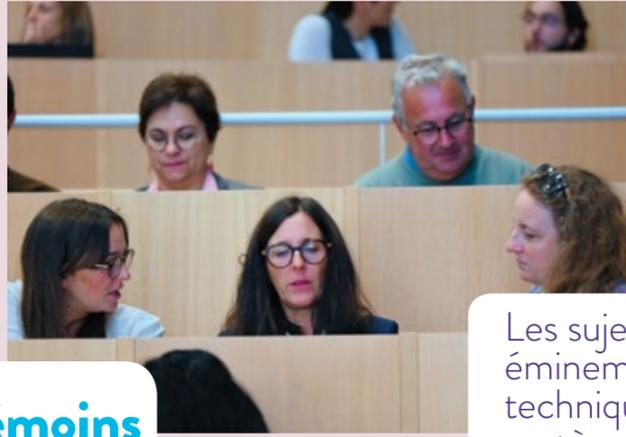
## Les 250 personnes

présentes dans la salle ont été invitées à donner leur avis et à l'argumenter autour de trois idées :

- LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES **sont complexes, méconnues et cachées.**
- LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES **altèrent la santé, l'environnement et le cadre de vie.**
- LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES **divisent et génèrent des conflits.**

Seuls ou en groupe, les participants ont ainsi produit **151 contributions.**

Vous pouvez les retrouver en intégralité dans la partie Analyse p.20



**Souvent les témoins ne sont pas écoutés.**

Les sujets sont éminemment techniques parfois austères ce qui contribue à donner le sentiment d'une volonté de dissimulation.



**Les progrès de la recherche sont importants. Les études sont de plus en plus pointues.**

Lors des crises, l'information immédiate des citoyens est insuffisante, car l'objectif est de rassurer la population.

La complexité est un faux argument. On la rend complexe. Avant d'utiliser une substance, un exploitant devrait caractériser de manière plus approfondie son impact à court moyen et long terme.



Les pollutions liées à l'activité humaine hors industrie sont à l'origine de beaucoup plus de pollutions (chauffage, circulation automobile...).



PROCUREURS



AVOCATS

**Les réglementations sont exigeantes. Elles évoluent selon les connaissances.**

Dès qu'on cherche les polluants, on les trouve et des restrictions d'usage sont prises.

Des inspections régulières et complètes des installations sont réalisées par les services de l'État qui ont un accès illimité aux données.

Il y a un manque de transparence et de débat contradictoire sur les résultats des analyses.

L'absence d'évaluation et de recul sur les produits chimiques mis sur le marché conduit à découvrir l'étendue des pollutions lorsque cela est trop tard.

**La population est en attente d'un haut niveau de résultat. Zéro tolérance alors que certaines pollutions ou nuisances sont autorisées. Cela créé un décalage.**



Chacun a une partie de l'information. Le problème est la mise en commun et l'information qui est trop simpliste.

Générer des conflits ? Oui, comme tout autre sujet du débat public, ce n'est pas une caractéristique de la pollution industrielle.

**Le dépôt de poussières génère un impact psychologique fort et altère fortement la vie sociale.**



# RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE



PROCUREUR



PRÉSIDENT

Mesdames et messieurs les jurés, le temps est venu du réquisitoire de la partie civile, puis viendra le plaidoyer de la défense.



PROCUREUR

Le moment que nous vivons est d'historique. Les pollutions industrielles comparaissent aujourd'hui pour la première fois.

Vous le savez, les pollutions remettent en cause des projets de vie. Songez à tous ces gens qui sont atteints dans leurs corps. Et ceux qui ont souhaité quitter leur vie citadine afin d'avoir un potager et un poulailler et qui aujourd'hui ne peuvent ni consommer leurs légumes, ni manger leurs œufs. Alors à la question posée « **tout est-il sous contrôle ?** », je ne vous ferai pas l'affront d'envisager qu'une autre réponse qu'un « **non** » ferme et définitif puisse exister.

**Non, les pollutions industrielles ne sont pas sous contrôle** pour les raisons simples que je vais développer autour des 3 points suivants :

- **UN CONSTAT** : les connaissances sont insuffisantes et la réglementation est lacunaire.
- **UN FAIT** : des études montrent que les pollutions ont des effets sur les populations exposées.
- **UNE ÉVIDENCE** : ces éléments sont trop peu étudiés et les populations jamais associées à ces travaux.

## RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

### La connaissance est trop réduite.

Commençons par un constat : lorsque nous commençons à nous intéresser aux pollutions industrielles, un abîme s'ouvre sous nos pieds. Nous l'avons dit, il existe plus de 350 000 substances. Mais leurs effets et leur toxicité ne sont connus que pour une infime fraction d'entre elles ! Même les experts avouent leur ignorance ! Alors, quand même les plus savants sont perdus, comment soutenir qu'un contrôle existe ?

Une question s'impose : pour chaque nouvelle substance, pour chaque nouvel usage, les moyens investis sont-ils suffisants pour définir les risques et comprendre comment les limiter ? Certainement, non. Chaque jour, la recherche et l'innovation nous simplifient la vie, mais à quel prix ? Nous sommes incapables de dire quelles en sont - et, plus encore, quelles en seront - les conséquences sur nos environnements et sur notre santé.

### La réglementation est lacunaire.

De surcroît, même pour les substances existantes, la réglementation reste très partielle. Certaines molécules, dont les effets écologiques et sanitaires sont désormais connus, ne font l'objet d'aucune réglementation. Ainsi, dans la vallée de l'Arve, la plupart des pollutions industrielles sont minimisées dans l'information. Seul le chauffage au bois est mentionné, mettant en cause les citoyens.

Le rapport de l'ANSES sur les polluants non réglementés, publié en 2016, indique clairement que certains polluants atmosphériques ne sont pas pris en compte dans la réglementation et ne font pas l'objet d'un suivi. Ils ont pourtant des impacts néfastes démontrés sur la santé ou sur l'environnement !

Les particules ultrafines ne font également l'objet d'aucune réglementation, alors même qu'elles sont plus nocives que les particules de tailles supérieures. Elles pénètrent, en effet, plus profondément dans l'organisme et peuvent être responsables non seulement de l'apparition de nouvelles pathologies mais aussi de l'aggravation de maladies préexistantes. De même, concernant les PFAS, l'absence de seuils et de valeurs toxicologiques pose de réels problèmes, générant des conflits entre élus et population, en l'absence de recommandations claires des autorités sanitaires.

Ce ne sont là que deux exemples mais il y aurait infiniment plus d'éléments à dénoncer. Notamment, le fait que l'approche réglementaire se fait par site industriel sans tenir compte des effets globaux et qu'elle ne prend pas en compte les combinaisons de molécules, créant de nouvelles substances polluantes.

Dans ce contexte, il n'est plus question de savoir si « tout est sous contrôle ». Reconnaissons plutôt qu'une réglementation trop simple - pour ne pas dire simpliste - ne peut pas toujours nous aider à contrôler des phénomènes qui, nous l'avons vu, s'avèrent complexes.



PROCUREUR

L'exposition à tout type de pollution a un impact sur la santé et l'environnement.

Les experts l'ont souligné, l'impact des pollutions industrielles sur la santé est prouvé. L'exposition à tout type de substances polluantes, dans l'air, dans l'eau ou dans les sols, a des conséquences multiples sur la santé de celles et ceux qui y sont exposés. Prenons le cas de la pollution de l'air. Tout le monde y est sujet, avec des conséquences indéniablement néfastes. Les multiples rapports des agences de santé sur le territoire national, comme de l'Organisation Mondiale de la Santé à l'échelle internationale, sont sans ambiguïté sur ce point.

Dans un article de la revue médicale internationale The Lancet de 2017, le nombre de décès prématurés dus à la pollution dans le monde est estimé à 9 millions. Bien sûr, les sources de pollution sont multiples. Mais qu'en est-il des pollutions émises par les industries de toute nature ?

L'état de santé des habitants des territoires industriels est fragilisé mais le sujet est très peu investi.

L'état de santé des habitants de territoires industriels, cela a été prouvé, est affecté par les pollutions. Les chercheurs ont relevé des cas de diabète, de cancers ou encore des problèmes cardio-vasculaires.

Les études de l'Institut de veille sanitaire, en 2010 et en 2011 déjà, sur le territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer démontrent clairement que ce sont des zones où la santé des habitants est fragilisée. Ces derniers développent de multiples pathologies, dont la prévalence est bien plus importante que pour la population générale. Pourtant bien que le fait soit connu, personne ne semble capable d'établir un lien entre ces pathologies et les polluants auxquels sont exposés les riverains des industries de la zone. Personne ne semble s'intéresser à leurs causes. Personne ne se penche sur l'hypothèse que leurs multiples problèmes de santé n'ont qu'une seule et unique cause : la présence à proximité d'industries rejetant des substances polluantes !

Pourquoi ? Mais parce qu'aucun moyen, aucune ressource n'est allouée à ce champ qui permettrait pourtant des avancées précieuses pour chacun des habitants des territoires où sont implantées des industries. Même quand le monde médical s'inquiète de l'apparition de maladies, telles que l'asthme chez les enfants et chez les sportifs, ses alertes restent sans réponse.

Les acteurs travaillent en silo et ne traitent qu'une partie de la question.

Nous l'avons vu, mesdames et messieurs les jurés, nous en savons peu, bien trop peu, sur les effets des pollutions industrielles sur les écosystèmes et sur la santé des habitants qui y sont exposés.

Personne ne dispose d'une vision d'ensemble. Les différents acteurs impliqués ne collaborent pas et ne traitent trop souvent que partiellement du sujet. Chacun se concentre sur son domaine de spécialité, l'eau, l'air, les sols ou la santé, comme si chacun de ces éléments n'interagissait pas l'un sur l'autre ! Alors oui, l'expertise nécessaire est spécifique.

Mais le résultat est là et il n'en demeure pas moins dommageable : la situation n'est pas appréhendée dans sa globalité.

Et ce qui est vrai des scientifiques est vrai - et c'est peut-être plus grave encore - des personnes en responsabilité sur les territoires.

Aucune d'entre elles ne peut connaître entièrement les situations auxquelles sont exposées les populations et encore moins travailler à des améliorations possibles.

En cas de problème, les acteurs sont divisés dans leurs réponses.

Vous l'avez sûrement constaté, mesdames et messieurs les jurés, quand survient un accident ou un problème, il n'y a pas de réponse coordonnée. Chacun semble lancer sa « solution », sans stratégie claire et partagée.

Prenez l'exemple de l'incendie des sites Lubrizol et Normandie-Logistique à Rouen. Nous sommes le 26 septembre 2019 et les Rouennais apprennent qu'un incendie s'est déclaré. Une épaisse fumée noire s'élève et se répand sur des kilomètres. Les habitants s'inquiètent : l'air qu'ils respirent est-il pollué ? L'eau qui coule de leurs robinets présente-t-elle un danger pour leur santé ? Des mesures sont annoncées : confinement, fermetures d'écoles, suspension de certaines activités agricoles, etc. Cela ne fait que renforcer l'inquiétude. Mais vers qui se tourner ? Faut-il contacter l'ARS ? La DREAL ? L'ANSES ? SPF ? Vous êtes perdus dans cette forêt d'acronymes ? Eux aussi !

C'est donc vers les élus que les citoyens se tournent. Mais les élus, à Rouen comme ailleurs, sont insuffisamment formés sur ces enjeux très techniques.

## CONCLUSION

Non, tout n'est pas sous contrôle.

Les habitants sont inquiets et en colère. Ils n'entendent parler de pollutions industrielles qu'en cas de problèmes flagrants ou lorsque des scandales sont révélés par la presse.

Ils sont inquiets pour leur santé, pour celle de leurs enfants et pour la qualité des territoires qu'ils habitent.

Et ils sont en colère, car ces inquiétudes, pourtant bien légitimes, ne sont pas entendues. Chaque jour, ils constatent des changements dans leur environnement. Pourtant on leur explique qu'ils ont tort et que tout est sous contrôle. Alors je n'ai pas peur de le dire aujourd'hui : nous pouvons faire mieux. Nous devons faire mieux.

Mais si nous le voulons, nous devons arrêter de considérer que le ressenti et le quotidien des riverains ne sont pas des sources d'informations respectables. Certes, ils ne sont pas des experts officiels. Ils ne font pas partie de la communauté scientifique, ils ne sont pas mandatés par les pouvoirs publics. Mais leurs observations constituent néanmoins



PROCUREUR

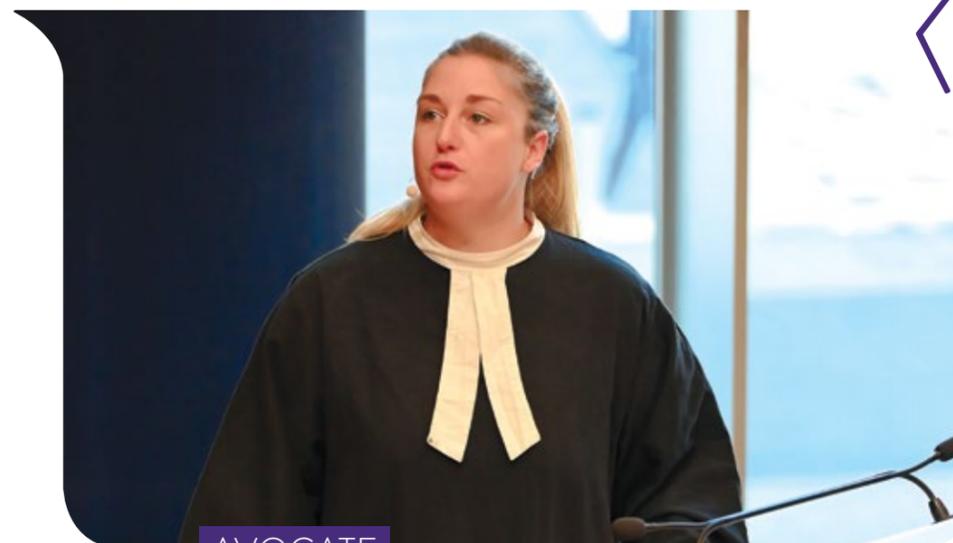
des faits vérifiés et tangibles.  
Les citoyens sont prêts à être traités en adultes. Ils veulent que l'on écoute leur voix.

Imaginez un monde où les experts considèreraient les observations des habitants. Les riverains n'auraient pas besoin de se « battre » pour prouver la pollution de leur environnement. Ils seraient écoutés, leurs questions auraient des réponses, et leurs contributions seraient prises en compte dans les décisions. Nous en sommes aujourd'hui très loin. Le nombre de contentieux sur ces sujets ne cesse hélas d'augmenter.

Mesdames et messieurs les jurés, je vous le demande : rappelez-vous tous les environnements touchés par les pollutions industrielles, rappelez-vous toutes les vies gâchées et les projets d'avenir brisés. Posez-vous intimement la question : pourriez-vous vivre sereinement à côté d'un des 1 300 sites Seveso en France ?

Comment réagiriez-vous face au noir sur le linge qui sèche, sur les fenêtres et sur les meubles de jardin ? Face à la toux incessante de votre enfant, dont aucun médicament ne peut venir à bout ? Face à l'impossibilité de boire l'eau de votre robinet ? Peut-être n'y avez-vous encore jamais été confrontés. Mais êtes-vous sûr de n'avoir jamais respiré de particules ultrafines, de n'avoir jamais bu d'eau chargée de métaux lourds, de n'avoir jamais mangé de légumes cultivés sur des sols pollués ? Je sais que maître Maulat essaiera de vous expliquer que des efforts ont été faits et que l'on peut améliorer la réglementation et les pratiques industrielles, mais ne vous laissez pas convaincre. Ne la laissez pas vous amadouer.

Nous sommes tous des riverains. Nous sommes tous concerné.  
Je le dis, je le redis et je le redirai encore, les pollutions industrielles sont loin d'être sous contrôle.



AVOCATE



PRÉSIDENT

Merci monsieur le procureur. La parole est maintenant à la défense.



AVOCATE

Mesdames et messieurs les jurés, mon propos sera simple, et se bornera à regarder la vérité en face. **Les pollutions industrielles sont contrôlées.** Oui. Ce contrôle, strictement appliqué, s'est adapté au fil du temps pour s'approcher des questions que la science nous permet de connaître. C'est une démarche d'amélioration continue et c'est ce que je vais vous démontrer.

Les pollutions sont contrôlées.

En termes de contrôle, près de 23 000 inspections ont été réalisées en 2022. À la suite de ces inspections, les préfets ont signé 70 fermetures d'installations, 12 exécutions d'office et 4 appositions de scellés. Ces sanctions ne concernent que 0,37% des installations, ce que l'on peut qualifier de marginal.

23 000 inspections ! C'est absolument gigantesque. Ce chiffre pourrait être mis en regard des évolutions réglementaires et démontrent l'adaptation constante des industriels et de l'État pour réduire considérablement les pollutions. Par exemple, les émissions de soufre ont diminué de 83% entre 1990 et 2015 du fait de l'amélioration des process, de la réglementation et des évolutions énergétiques.

Si chaque citoyenne, chaque citoyen connaissait l'intégralité du droit en la matière, des contraintes et des précautions qui encadrent les pollutions industrielles, nous n'en serions pas là.



AVOCATE

Le problème est avant tout celui d'une mauvaise communication.

Alors d'où vient ce sentiment de manque de contrôle ? À mon sens, c'est le secret industriel qui entoure ces sites stratégiques qui génère de l'opacité et donc de la défiance. C'est la nature humaine : quand on ne sait pas, quand on ne connaît pas, on a peur et on se méfie. Cela vient de loin : Marcel Pagnol aimait à dire « *Il faut se méfier des ingénieurs, ça commence par la machine à coudre, ça finit par la bombe atomique.* » et j'aimerais lui répondre aujourd'hui par la plume acerbe d'Alphonse Allais : « *Quand une idée est dans l'air, il faut se méfier.* »

En effet, il y a beaucoup d'idées reçues sur les pollutions, de caricatures sur les industriels, parfois à la limite des théories complotistes. Les réseaux sociaux, la presse, les associations de défense de l'environnement cherchent le scandale. Le problème est avant tout celui d'une mauvaise communication. Je lisais encore récemment la presse nationale, qui titre sur une usine française qui ferait de la ville où elle se situe « la ville la plus polluée de France ». Est-ce de la rigueur journalistique d'exposer les faits ainsi ? Est-ce une manière d'avoir un débat apaisé ?

Tout le monde ne peut pas participer à la conversation.

Il y a donc de l'opacité et de la défiance. Mais comment rassurer objectivement tout en partageant les incertitudes inhérentes à la science et en particulier à la toxicologie ? Est-ce que tout le monde devrait participer à la conversation ? Bien sûr. Mais est-ce que tout le monde peut participer à la conversation ?

Par exemple, êtes-vous toutes et tous pleinement conscients que la toxicité d'un métal dépend de sa spéciation ? Tout le monde ici est-il au clair sur la difficulté de mesurer les sous-produits de chloration issus du rejet d'hypochlorite de sodium dans l'eau de mer ?

Nous avons parlé ici d'émissions de polluants, de leurs transformations au cours de leur transport et de leur transfert entre différents milieux, leurs voies d'accès à l'humain et leur action parfois très indirecte sur l'organisme. Toutes ces étapes nécessitent un haut niveau d'expertise pour pouvoir émettre un avis. C'est beaucoup trop technique pour être sous le contrôle de toutes et tous.

Ainsi il n'est pas possible d'évoquer tous les sujets avec tout le monde. Il manque des bases scientifiques solides aux riverains pour être à la table des négociations. J'assume de dire que ce contrôle doit être opéré par des personnes expertes. Et nous n'avons d'autre choix que de leur déléguer notre confiance et donc de réfréner notre défiance.

Autre difficulté : les pathologies sont souvent multifactorielles.

Comme l'expert de Santé Publique France l'a justement rappelé, les pathologies étudiées sont multifactorielles et dépendent également des fragilités individuelles.

Pour la plupart des cancers, l'ARC, la fondation française dédiée à la recherche sur le cancer, nous dit qu'ils sont multifactoriels par essence. Qu'est-ce que cela veut dire ? Ces experts affirment que l'apparition de ces maladies dépend de notre style de vie, avec une très forte influence du tabagisme, de la consommation d'alcool, de la pratique d'une activité physique régulière et bien sûr, de la qualité de notre environnement. Pour réaliser une étude d'imprégnation ou épidémiologique, cela implique d'interroger chaque personne

sur son alimentation, ses hobbies, sa façon de se déplacer, ses addictions, la composition de ses meubles, la date de construction de son domicile, etc. Dès lors, quelle est la solidité de la connaissance produite sur le lien entre pollutions et maladies ?

Les études sont coûteuses : on ne pourra jamais tout connaître.

Vous le savez par ailleurs, il n'est pas possible d'étudier toute configuration qui pourrait induire un effet cocktail potentiel. Devrions-nous faire des tests sur chaque combinaison de molécules existante sur notre planète ou sur chaque risque en matière de dosage ?

La mise en œuvre de la réglementation européenne REACH a déjà coûté 65 millions d'euros pour comprendre l'impact et les potentiels effets cocktail sur 423 substances cataloguées ! Aller plus loin reviendrait à condamner l'industrie : le coût de la recherche sur chaque molécule serait trop élevé et conduirait inévitablement à la fermeture des installations.

Ce n'est pas d'un  
procès des pollutions  
industrielles dont  
nous avons besoin  
mais d'un mouvement  
commun pour renforcer  
les moyens alloués  
pour concerter et  
développer des lieux  
de dialogue.

Par ailleurs, est-il possible d'agir alors que des années sont nécessaires pour analyser tel ou tel effet, alors que le déclenchement de pathologies est parfois tardif ? Il est possible de contrôler mais impossible de tout maîtriser.

Le risque zéro n'existe pas.

Nous pourrions débattre démocratiquement de ce que cela induit : à quelles conditions sommes-nous prêts collectivement à accepter le risque ? Est-ce que le lot d'avantages et de confort que génèrent ces industries rend son coût social et environnemental acceptable ?

## CONCLUSION

Si je suis devant vous ce matin, c'est parce que je suis convaincue que ce n'est pas d'un procès des pollutions industrielles dont nous avons besoin ; mais d'un mouvement commun pour renforcer les moyens alloués pour concerter et développer des lieux de dialogue à l'instar des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles ou des commissions de suivi de site.

Mesdames et messieurs les jurés, regardez le chemin parcouru. L'immense majorité des installations respecte les lois et sont contrôlées. Pathologies multifactorielles, effets cocktail, etc. : Il est possible de contrôler mais impossible de tout maîtriser. Le problème est avant tout celui d'une mauvaise communication. Le risque zéro n'existe pas. Le risque est inhérent à ces activités dont nous n'avons pas décidé pour l'instant de nous passer. Condamner, au regard de tout ce qui est déjà effectué, serait injuste et injustifié.



PRÉSIDENT

Mesdames et messieurs les jurés, mesdames et messieurs,

Nous venons d'entendre le réquisitoire du procureur et la plaidoirie de l'avocate de la défense, complétés de vos arguments. Je vous remercie pour ce travail collectif.

Avant que la Cour ne se retire quelques minutes pour délibérer, je lui rappelle que l'objectif de ce tribunal est d'ouvrir une discussion, un dialogue entre parties prenantes qui ne saurait se conclure aujourd'hui. Dès lors, plus qu'un verdict pour ou contre, ce sont des préconisations pour la suite que nous vous demandons aujourd'hui de nous livrer, afin d'avancer sereinement et collectivement.

Mesdames et messieurs les jurés, vous pouvez vous retirer.



# LE VERDICT



LES JURÉS



PRÉSIDENT

Mesdames et messieurs les jurés, je vous demande de nous livrer votre verdict.



LES JURÉS

Partir de la défiance pour mobiliser l'engagement des habitants.

Par **VIVIANE THIVENT**, représentante des riverains, associations de défense de l'environnement et Institut écocitoyen

En matière de pollutions industrielles, nous faisons le constat d'une défiance des habitants à l'égard de la puissance publique, des industries et des experts. Cette défiance est fréquente notamment lorsqu'une contamination est révélée par une association ou la presse plutôt que par les autorités.

Derrière cette défiance, se cache souvent l'inquiétude des habitants, mais aussi leur exaspération lorsqu'ils ne sont pas entendus et lorsque leurs questions légitimes obtiennent pour réponse : « Tout est sous contrôle ». Cette expression, se voulant rassurante, est trop régulièrement utilisée. En effet, elle infantilise là où les habitants demandent à être écoutés, pris au sérieux et associés aux études. Elle produit du doute là où les habitants demandent à disposer d'expertises pour comprendre et éventuellement critiquer. Et plus grave, elle génère de la colère là où les habitants pourraient se mettre en action et adapter leur comportement à la situation.

## LE VERDICT

Cette défiance n'est pourtant pas vaine. Elle est le signe tangible que les habitants sont concernés par ces questions qui les touchent au plus profond de leur existence dès lors que cela pourrait mettre en péril leur santé et celle de leurs proches. Mais aussi parce les pollutions affectent la consommation d'eau, la pêche, le jardinage, les cueillettes, etc.

Les acteurs de la prévention des risques accidentels savent bien que cet intérêt citoyen est difficile à déclencher. Il est cependant une des clés de "réussite" de toutes politiques publiques de prévention. Concernant les risques chroniques, la mobilisation des habitants est importante sur de nombreux sites atteints par des pollutions actuelles ou anciennes. Cette mobilisation est un atout qui appelle une attention. Elle est un atout parce qu'elle pourrait faire émerger une population consciente des forces et faiblesses de son territoire, une population qui pourrait adapter ses habitudes, son comportement en fonction de la réalité et habiter pleinement son territoire.

Ainsi, l'engagement des citoyens est crucial pour augmenter les capacités d'observation, de suivi, d'alerte, de compréhension et d'analyse de sujets complexes, alors même que les connaissances scientifiques sont loin d'être complètes. Il est nécessaire de prendre en compte d'autres formes de savoirs, basées sur l'expertise d'usage, les savoirs profanes et locaux.

**La cour juge qu'il est impératif de prendre en compte les questions et les perceptions des habitants et qu'il est temps d'ouvrir le champ de la connaissance des pollutions industrielles à d'autres formes de savoirs.**

Des instances de dialogue sont nécessaires pour agir.

Par **PASCALE TAILLAT**, représentante des collectivités

Le dialogue sur les pollutions chroniques et accidentelles est nécessaire, mais le fonctionnement actuel, en silo, ne le permet pas. Sans incitation à organiser le dialogue entre les acteurs, chacun joue son rôle, de son côté. À ce jour, nous sommes surpris de constater qu'il existe peu d'espaces adaptés, à l'échelle nationale ou locale, où peuvent être partagées, discutées et mises en confrontation ces différentes approches et connaissances.

Lorsqu'une crise éclate, les collectivités sont prises en étau entre les riverains et les acteurs économiques. Elles sont obligées de sortir du rôle dans lequel on les cantonne, voire d'endosser des responsabilités qui ne relèvent pas entièrement de leurs compétences. Au-delà de la difficulté à engager un dialogue avec les parties-prenantes, plusieurs freins se présentent à elles :

- **Le nombre d'acteurs est important.** Les rôles de chacun sont parfois difficiles à identifier.
- **L'accès aux données environnementales est compliqué** et leur compréhension met à distance les collectivités qui n'ont pas toujours les agents qualifiés.
- **Les moyens sont limités**, tout particulièrement pour les collectivités de petite taille.
- **Les collectivités manquent d'un état des lieux et d'une vision** de l'ensemble des contaminations (eau, air, sol) pour définir et prioriser leurs actions.

Elles ont des responsabilités lourdes en particulier sur des compétences essentielles en matière de salubrité, de sécurité et d'ordre public. Pour autant seul l'État peut élaborer une politique de santé publique et de prévention contre les pollutions industrielles.

Certaines collectivités font le choix de l'action et ouvrent le dialogue autour de la recherche de pistes d'amélioration, de la définition de stratégies collectives mises au service d'une connaissance territoriale qui progresse.



LES JURÉS

Dans ce contexte, de nouvelles formes collaboratives de recherche et d'actions émergent sur les territoires de façon empirique, en suivant des processus multiples : instituts écocitoyens, observatoires de la santé, laboratoires territoriaux, etc.

**La cour juge indispensable de redynamiser les instances du dialogue existantes. La cour appelle à engager une réflexion nationale pour impulser des stratégies d'actions adaptées aux contextes locaux.**

**En amont des crises, définir les principes de stratégies collectives.**

Par MURIEL PIGNON, représentante des fédérations d'industriels

La mise en place d'instances de dialogue, au service de la construction de stratégies collectives, est nécessaire. Nous sommes convaincus qu'à terme, ce sont des approches gagnantes pour tous les acteurs.

Pour qu'un dialogue constructif ait lieu, il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance et que chaque partie prenante abandonne sa posture et les préjugés parfois portés sur les autres acteurs. Travailler ensemble sur la question difficile des pollutions industrielles demande beaucoup d'attention pour comprendre les exigences et contraintes respectives. C'est un travail tout en nuance, qui nécessite une acculturation réciproque, pour que la confiance puisse s'installer. C'est un travail exigeant, qui s'inscrit sur le temps long.

L'anticipation est également un facteur de réussite important. Le travail doit être engagé en amont des crises car on ne définit pas des stratégies pérennes dans un climat de tension ou dans l'urgence. N'attendons pas de faire face à un événement majeur pour engager ce travail collaboratif.

De telles démarches ne s'improvisent pas. Elles doivent être structurées au niveau national et s'inspirer de méthodologies qui ont fait leurs preuves.

Par exemple, la méthodologie déployée pour la prévention des risques accidentels, dans le cadre de la mise en place des PPRT, a établi des principes que l'on pourrait mobiliser :

- « **Définir** une stratégie basée sur la concertation et le dialogue » ;
- « **Faciliter** la compréhension des notions de risques, d'aléas, d'enjeux, de vulnérabilité et leur caractère évolutif » ;
- « **Permettre** à tous les acteurs concernés de mieux comprendre et appréhender la complexité des problèmes et la multiplicité des facteurs » ;
- « **Identifier** les spécificités locales et prendre en compte les éléments importants du territoire, afin de ne pas se limiter aux données strictement mesurables » ;
- « **Mettre en commun** des données, des expériences, des connaissances, des réflexions, des compétences et les faire progresser pour arriver à une connaissance partagée du territoire ».

**Sur l'exemple des risques accidentels, la cour demande à ce que les pollutions industrielles soient reconnues et appréhendées en amont des crises dans des lieux de concertation dédiés, afin d'élaborer des stratégies applicables au quotidien et en cas de crise.**

**L'expertise : maillon indispensable au cœur des stratégies collectives.**  
par VINCENT GRAMMONT, représentant des structures chargées de l'expertise publique

Le monde des risques chroniques est complexe. Il existe une multitude de substances. Elles peuvent se transformer, se combiner entre elles, migrer d'un milieu à un autre. L'imprégnation humaine dépend également des usages de l'environnement et des comportements individuels. L'expert ne saura jamais tout, mais peut aider chacun à mieux comprendre les risques pour mieux les gérer.

Le travail d'expert doit toujours partir d'une question clairement posée. Dans une situation de crise locale, cette question doit être formulée collectivement, plutôt que par une seule partie prenante, comme c'est le cas dans le cadre réglementaire. C'est ainsi de la responsabilité du collectif de poser la ou les bonnes questions, de s'assurer qu'elles correspondent aux inquiétudes exprimées et s'inscrivent dans une démarche partagée de prévention des risques.

Pour accompagner cette réflexion collective, les experts doivent s'appuyer sur une méthode rigoureuse et faire preuve de pédagogie, de transparence. L'objectif de l'expertise n'est pas seulement de savoir ou de comprendre mais aussi d'aider chaque partie prenante à décider et agir face aux risques. Pour y parvenir, les acteurs concernés doivent absolument s'impliquer tout au long de la démarche et s'approprier les résultats pour « en faire quelque chose ».

Il faut savoir reconnaître les limites de l'expertise. Les études nécessitent des moyens et du temps, souvent plusieurs mois, voire plusieurs années. Ce délai est souvent trop long par rapport aux attentes en situation de crise, ce qui peut générer des tensions. L'expert est également limité par les outils dont il dispose, et aussi par ses propres compétences. Malheureusement, aucun expert n'a réponse à tout.

Enfin, le travail des experts requiert des données, en particulier sur le territoire concerné, et des méthodes pour les interpréter. Des données existent et des études sont réalisées chaque année notamment pour la surveillance des ICPE. Les mutualiser et les exploiter au-delà du strict cadre réglementaire permettrait de partager une meilleure vision des situations à l'échelle des territoires, avec l'aide d'un expert, sans attendre de longues études. Des expériences ont montré que c'est possible.

**La cour prend acte que les pollutions industrielles sont complexes et méconnues. Pour aider à les comprendre et à agir face aux risques, la cour préconise d'intégrer l'expertise au sein de démarches collectives mobilisant l'ensemble des parties prenantes.**

## CONCLUSIONS

par JEAN-LUC PERRIN, représentant de l'État

La cour répond que la perspective de tout contrôler dans le domaine des pollutions est illusoire. La gestion des pollutions industrielles est un processus de construction collective de la connaissance et des choix de gestion.

La cour a entendu les demandes sociétales : de transparence, de travail collectif, d'association plus importante des habitants aux processus



## LEVERDICT

de construction de la connaissance et de prise de décisions stratégiques. Nous devons rester ouverts à toutes formes de dialogue, à l'écoute des propositions pour faire évoluer les dispositifs existants tels que les commissions de suivi de site (CSS) et les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI).

La gestion des crises est toujours un moment difficile, pour chaque partie prenante et nous adhérons pleinement à l'idée d'anticiper en amont la construction d'un dialogue territorial réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

Il faut donc se fixer comme objectif de mettre l'autorité de l'État au service d'une construction commune. C'est une exigence qui demande aussi du temps et de l'investissement humain et financier, dans la durée. Faire autorité sur les sujets complexes des pollutions chroniques se construit en travaillant tous ensemble.

La réglementation et le contrôle de sa bonne application demeure un des piliers de notre action. Mais la réglementation reste un outil à adapter à la complexité des situations et aux spécificités des territoires. La cour prend acte que beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui et dans les échanges préparatoires qui ont conduit à porter collectivement la problématique des pollutions industrielles dans le cadre de ce tribunal des idées. Le travail mené par le groupe de réflexion, qui porte ce verdict, révèle que les points d'accord ont été plus importants que les points de désaccords. Cela montre qu'il est possible d'avancer ensemble sur le sujet.



PRÉSIDENT

Je déclare maintenant cette audience close.

Je remercie les membres de la Cour pour cette position.

Merci à toutes et à tous d'avoir accepté de jouer dans ce tribunal et d'avoir contribué à la réflexion collective.

- TRIBUNAL DES IDÉES -

# **POLLUTIONS INDUSTRIELLES** *TOUT EST SOUS CONTRÔLE ?*

**ANALYSES  
ET COMMENTAIRES  
D'UN ÉVÉNEMENT  
HORS NORMES**





12 rue Villiot  
75012 Paris  
contact@amaris-villes.org  
T. 01 79 35 35 97

[www.amaris-villes.org](http://www.amaris-villes.org)



# AMARIS

## LE RÉSEAU NATIONAL DES COLLECTIVITÉS EXPOSÉES AUX POLLUTIONS ET RISQUES INDUSTRIELS

Depuis sa création en 1990, l'association **AMARIS** fédère des communes et intercommunalités concernées par :

- La présence de sites **Seveso**, qui génèrent des risques accidentels et chroniques, et le transport de matières dangereuses ;
- Les politiques publiques de **prévention des risques** et de **gestion de crise** ;
- Tous les domaines des risques liés aux activités industrielles dont les **pollutions**.

Fédérant plus de 80 adhérents, **AMARIS** rassemble les collectivités concernées par les risques industriels. L'association les représente auprès des pouvoirs publics et des fédérations d'industriels, et contribue aux débats sur les évolutions des politiques publiques. Elle se donne également pour mission d'accompagner ses adhérents et fonctionne comme un réseau de partage d'expériences et d'expertise au service des collectivités.

# **POLLUTIONS INDUSTRIELLES** *TOUT EST SOUS CONTRÔLE ?*

## **ANALYSES ET COMMENTAIRES D'UN ÉVÉNEMENT HORS NORMES**

À l'occasion de la 2<sup>e</sup> édition des Rendez-vous Majeurs, le 3 octobre 2024 au Havre, AMARIS a proposé aux participants la tenue d'un tribunal des idées, dédié aux pollutions industrielles. Une approche originale, qui a d'abord surpris les acteurs sollicités pour accompagner cette démarche en amont mais qui a permis d'aboutir, de façon inattendue, à des consensus et une position commune.

À ce titre, il nous a paru intéressant de rendre compte, dans le présent ouvrage, du processus de construction du tribunal et de tirer les enseignements de cette expérience tant au regard de ce que la méthode peut apporter à la réflexion sur la prévention des risques qu'à la compréhension des enjeux des pollutions industrielles.

Plus qu'une simple retranscription de cet événement, nous avons souhaité donner à lire les principaux arguments développés, la position commune, mais aussi la perception qu'en ont eu certains participants.

En espérant que cet ouvrage permettra de faire progresser la prévention des risques et des pollutions industrielles.

## ILS ONT PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION DU TRIBUNAL DES IDÉES

Bureau de recherches géologiques et minières

Direction générale de la prévention des risques

France chimie

France nature environnement

Ineris

Institut Écociroyen pour la connaissance des pollutions

Institut écociroyen de l'Aude

Ufip Énergies et Mobilités

Ville de Montreuil

Ville de solaize

## TOUT SE JOUE DANS LA RENCONTRE

Le tribunal des idées, organisé dans le cadre des Rendez-vous Majeurs, a démontré qu'il est possible de dialoguer sur les impacts des pollutions industrielles sur la santé et l'environnement. Et pourtant, lorsque AMARIS a initié les échanges préparatoires avec ses partenaires, cette démarche s'apparentait à un pari (risqué) à l'issue incertaine.

Pendant plus d'un an, AMARIS s'est investie pour mobiliser des parties prenantes aux intérêts parfois divergents et organiser des rencontres régulières. Notre association a souhaité ainsi faire une place aux difficultés rencontrées par les collectivités de notre réseau sur le sujet des risques chroniques. Faute d'instance nationale, comme nous en avons connu dans le cadre de l'élaboration des PPRT, où discuter des situations problématiques nous avons choisi d'en créer une, même temporairement. L'expérience des PPRT a démontré que le dialogue sur les risques est possible. Cet enseignement nous a guidés tout au long de l'année 2024.

Nous remercions les 10 organismes qui ont accepté de nous faire confiance. Ce sont eux qui ont clôturé ce tribunal avec un acte fort : une position commune lue par des représentants de l'État, des collectivités, des industriels, des riverains et des experts. Cette contribution fait date. Pour la première fois, nous avons partagé un diagnostic commun sur la prise en compte de l'impact des pollutions sur la santé et l'environnement et proposé des pistes à explorer collectivement.

Cette position commune et la qualité des interventions lors du tribunal ont fait des **RENDEZ-VOUS MAJEURS #2**, un moment charnière. De nombreux participants ont salué spontanément cette réussite. Ils nous ont également interpellés pour connaître la suite. Notre ambition de départ était centrée sur un objectif : démontrer que le dialogue est possible. Nous l'avons fait ! Mais AMARIS ne peut franchir, seule, les prochaines étapes car, nous l'avons désormais compris, tout se joue dans la rencontre des parties prenantes.

Avec cet ouvrage, nous souhaitons prolonger l'effet de cette journée du 3 octobre 2024, dans ce qu'elle a permis de construire ensemble.

**ALBAN BRUNEAU,**

Président d'AMARIS

Maire de Gonfreville-l'Orcher et vice-président de la communauté urbaine du Havre

# LE TRIBUNAL DES IDÉES, naissance d'une approche inattendue

Si pour l'association **AMARIS** il était évident que les pollutions industrielles devaient être au cœur de la deuxième édition des RENDEZ-VOUS MAJEURS, et donc de sa plénière, la façon dont ce sujet devait être abordé était moins claire. Un objectif était néanmoins essentiel : il fallait impérativement être constructif et permettre à l'ensemble des acteurs de s'exprimer sereinement.

## LE TRIBUNAL DES IDÉES, NAISSANCE D'UNE APPROCHE INATTENDUE

### Retour sur une élaboration longue, complexe et sensible

Certains sujets doivent être abordés avec précaution, sous peine de voir les esprits s'enflammer rapidement. Nul doute que les risques chroniques en font partie. Depuis plusieurs années, différents scandales et révélations ont mis cette problématique en lumière, exacerbant les craintes des populations, tendant les relations avec les industriels et laissant bien souvent les collectivités dans un profond désarroi.

AMARIS est particulièrement consciente de la complexité et de la sensibilité de ce sujet. Depuis 2022, l'association pilote le programme *Collectivités et pollutions industrielles*, qui vise précisément à recueillir les besoins et identifier les pistes d'actions sur cette problématique. Dès lors, AMARIS était bien consciente que, pour engager un dialogue véritablement constructif, il faudrait faire bouger les lignes.

### SORTIR DES CADRES CLASSIQUES

Le premier pas de côté déterminant a été de s'adjoindre les services d'une société de conseil en intelligence collective, Bluenove. Aguerrie au travail sur des problématiques complexes, elle aide des équipes à trouver de nouvelles façons d'aborder collectivement des problématiques, pour faire émerger des solutions innovantes et partagées.

Trouver une nouvelle façon d'aborder l'impact des pollutions industrielles, qui sortent des échanges sous tension où chacun expose son point de vue sans vraiment entendre ce que les autres ont à dire, était exactement ce dont nous avons besoin.

AMARIS a ensuite constitué un groupe de travail en sollicitant des représentants des sept collèges concernés : État, industriels, salariés, collectivités locales, riverains, ONG et experts.



## POSER DES DIAGNOSTICS PARTAGÉS

Entre février et septembre 2024, cinq séances de travail et de nombreux échanges en parallèle ont permis de finaliser la plénière, sur le fond et la forme. Le premier rendez-vous a été l'occasion pour les participants d'exposer leurs perceptions des problèmes, de comparer leurs points de vue et de définir un socle commun. Tous les acteurs se sont retrouvés sur la reconnaissance de la complexité du sujet et du manque de connaissances scientifiques, sur le besoin d'impliquer tous les acteurs locaux et de les accompagner.

Cette première étape a été particulièrement encourageante. En effet, des acteurs aux points de vue souvent antagonistes et bien ancrés étaient parvenus à se retrouver sur une analyse très complète. Nous n'aurions pas parié sur le fait que les industriels, l'État, les riverains convergent sur la nécessité de développer le dialogue pour bâtir des stratégies collectives.

## CHOISIR LA FORME AD HOC

Il fallait ensuite définir la forme. Différentes possibilités ont été envisagées, avant d'aboutir collectivement sur ce tribunal des idées. Ce choix peut sembler surprenant à première vue. Face à un sujet aussi sensible, pourquoi opter pour une forme qui pourrait chercher à stigmatiser, à pointer des coupables ? Eh bien, peut-être précisément parce que ce n'est pas le cas. Comme son nom l'indique, cette forme interroge des idées, des concepts, des faits, pas des personnes ou des entités. L'approche théâtralisée, qui s'ancre sur le décorum d'un vrai tribunal, permet de sortir d'une réalité concrète et d'interroger des problématiques globales comme les pollutions industrielles. Que leur reproche-t-on ? Qu'ont-elles à dire pour leur défense ? Comment sont-elles arrivées là et pourquoi ? Comment limiter leurs impacts ? Et tant d'autres questions que les participants ont pu explorer en entendant tous les points de vue, loin des a priori de chacun.

Le processus fut long, et il a fallu lever des craintes et des doutes. Mais au final, nous pouvons dire que ce travail a permis de faire émerger une approche qui a su tout à la fois interpeller l'auditoire, le bousculer dans ses certitudes et lui proposer des pistes de réflexions stimulantes et inattendues. Et cela, c'est déjà une belle victoire !

## LE TRIBUNAL DES IDÉES, NAISSANCE D'UNE APPROCHE INATTENDUE



# LE TRIBUNAL DES IDÉES, quand la fiction projette une lumière nouvelle sur le réel

Le tribunal des idées fut une expérience assez unique et enrichissante de l'avis de la plupart des participants. Pour essayer de comprendre ce qui s'est joué ce 3 octobre 2024 et durant les phases préparatoires, nous avons échangé avec cinq personnes issues de différents champs de la prévention des risques. À travers leurs mots, leurs impressions et analyses, nous en tirons quelques enseignements.

## NOS INTERLOCUTEURS

### MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL ET DU JURY



#### JEAN-LUC PERRIN

Jean-Luc Perrin est sous-directeur de la sous-direction des risques chroniques et du pilotage de la direction générale de la prévention des risques (DGPR), ministère de la Transition écologique.



#### MURIEL PIGNON

Muriel Pignon est directrice transition énergétique et plateformes industrielles à l'Ufip Énergies et Mobilités, porte-parole de l'industrie pétrolière en France.

### PARTICIPANTS DANS LA SALLE



#### MURIEL AUPRINCE

Muriel Auprince habite la vallée de l'Arve. Elle est membre fondatrice du collectif citoyen *Coll'air pur* qui milite pour un air respirable et la santé de tous au pays du Mont-Blanc.



#### EMMANUEL MARTINAI

Docteur en géographie, Emmanuel Martinais est chargé de recherche au laboratoire EVS-RIVES de l'école nationale des travaux publics de l'État (université de Lyon, CNRS). Ses travaux portent sur la prévention des pollutions et risques industriels.

### EXPERTE APPELÉE À LA BARRE



#### CHRISTELLE GRAMAGLIA

Sociologue à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Christelle Gramaglia étudie les controverses scientifiques et techniques. Ses recherches portent notamment sur la pluralité des savoirs sur les pollutions, et les risques environnementaux et sanitaires dans les territoires industriels.

## LE DIALOGUE EST POSSIBLE

Pour préparer ce tribunal, AMARIS a proposé à l'ensemble des parties prenantes de la gestion des risques de se retrouver au sein d'un groupe de travail. L'idée pour l'association était de permettre à chacun de s'exprimer et d'essayer d'aboutir à un résultat partagé. Mais personne n'était obligé de participer. Lorsque que nous avons échangé avec Muriel Pignon de l'Ufip EM et Jean-Luc Perrin de la DGPR, nous avons donc voulu savoir ce qui les avait motivé. Pour Jean-Luc Perrin, la curiosité dominait, mais aussi le sentiment d'un champ à explorer. « On entend souvent dire que, dans les risques technologiques, il n'y a que les risques accidentels. **Les risques chroniques, on n'en parle jamais.** J'ai été attiré par cette idée de construire quelque chose collectivement. » Même si, il le reconnaît, la problématique des pollutions est plus complexe que celle de l'accidentologie. Pourtant, des doutes subsistaient quant à la possibilité d'établir un dialogue constructif. Si Jean-Luc Perrin trouvait le dispositif « un peu déconcertant », pour Muriel Pignon, les incertitudes étaient plus tangibles. « J'avais déjà participé à des réunions où, en tant que représentants des industriels, on était pointés du doigt. Lors de la première réunion du groupe de travail, j'ai été bluffé par le caractère respectueux des échanges. On avait chacun nos convictions, mais on était quand même prêts à écouter l'autre. »

Aujourd'hui, nous pouvons avouer qu'en tant qu'organisateur, nous étions nous-mêmes un peu soucieux. En effet, nous ne voulions pas que les échanges se perdent dans des approches trop techniques. Ce ne fut pas le cas. Peut-être, comme le suggère Muriel Pignon, en raison du format court des séances de travail et de leur cadrage, qui incitaient à aller à l'essentiel.

## TOUS LES AVIS SONT EXPRIMÉS ET ENTENDUS

Il était impératif pour AMARIS de permettre l'expression de toutes les parties prenantes. Comme le rappelle Jean-Luc Perrin, « au sein du groupe de travail, il y avait vraiment un échange. Nous n'avions pas tous les mêmes idées, ce n'était pas consensuel mais les discussions étaient très riches. » Il s'agissait aussi pour AMARIS de permettre l'expression du point de vue des riverains, qui est rarement pris en compte. Pour exemple, ils avaient été largement absents aux Rendez-vous Majeurs organisés en 2021.

Une volonté qui n'a pas échappé à Muriel Auprince, lorsqu'elle a assisté au tribunal. « Les problèmes étaient abordés sous quasiment tous les angles. **Notamment, et c'est rare, celui des riverains qui vivent ça au quotidien et dont je fais partie.** Il y avait des experts qui apportaient tout ce qu'il fallait comme renseignements, sur la santé, les polluants ou de l'état des connaissances. Le point de vue des experts manque généralement. Tout cela mis bout à bout, j'ai trouvé qu'on sortait d'une approche où tout est appréhendé par le petit bout de la lorgnette. »

## LE TRIBUNAL DES IDÉES, QUAND LA FICTION PROJETTE UNE LUMIÈRE NOUVELLE SUR LE RÉEL

C'est de cette diversité, de cette prise en compte de tous les avis, que peut naître un socle partagé. Pour Christelle Gramaglia, « dans la confrontation de points de vue, qui au départ n'étaient sans doute pas les mêmes, il y a au moins eu un accord sur les problèmes ». Forte de son expérience de terrain, elle a pu constater que ce format permettait de sortir d'oppositions parfois stériles. « Ce tribunal est un exercice intéressant parce qu'il a remis du dialogue entre des acteurs qui ne se parlent pas. On n'a pas forcément de solutions. Mais commencer à se mettre d'accord sur un diagnostic, c'est un premier pas que même un dialogue en commission de suivi de site, par exemple, ne permet pas. »

## LA FICTION RÉVÈLE L'ILLUSION DE LA CONCERTATION

Pour Emmanuel Martinais, l'expression de tous les points de vue a dévoilé une réalité que de nombreux acteurs se refusent à voir. « Le tribunal a mis en regard deux réalités contrastées : une réalité « réelle », qui correspond à du vécu, à des expériences concrètes et qui renvoie plutôt aux populations locales ; et puis une réalité « fictive », une fiction, qui est plutôt celle des services de l'État, des acteurs industriels, et qui vise justement à masquer ou à négliger la première. On dispose aujourd'hui d'outils, de dispositifs qui permettraient d'associer, de tenir compte des populations, de relever les expériences, de les prendre en compte ensuite dans la façon dont on conçoit les politiques publiques. Mais en réalité, quand on regarde les choses telles qu'elles se passent, cela n'existe pas. »

Cette analyse rejoint très précisément la perception des adhérents d'AMARIS, pour lesquels les pollutions industrielles sont largement absentes du débat public et des instances dédiées. Quand bien même, il est expliqué que de tels lieux existent en nombre : CSS, CODERST, instances nationales, etc. « Dans la réalité, poursuit Emmanuel Martinais, les commissions de suivi de sites ne contribuent pas à ça. **Il y a une fiction du côté des acteurs gestionnaires, où il suffirait d'avoir l'idée de ce que les dispositifs devraient faire, pour se dire que tout est fait.** » Cette illusion de la concertation a la vie dure. Pourtant, la réalité est bien différente. Dans les faits, les habitants et les collectifs citoyens ne sont pas représentés dans ces instances. « Il s'agit donc de concertations largement fictives. Ne serait-ce que par la composition des assemblées. »

Mais pourquoi ne pas engager un vrai débat avec les habitants, sachant que le travail préparatoire au tribunal a démontré qu'il pouvait être très constructif ? Ainsi, Muriel Pignon et Jean-Luc Perrin ont-ils souligné « la qualité des participants », « leurs compétences sur les sujets traités », le fait qu'ils ne tombaient pas dans des « postures », « ne cherchaient pas l'affrontement ».

## LA FABRIQUE DE LA DÉFIANCE ET DES CONTENTIEUX

Cette illusion du dialogue participe à la défiance qui s'installe chez les riverains. Christelle Gramaglia explique que ce n'est pas la seule raison. « *On le voit sur le terrain, où on peut avoir des riverains qui, de longue haleine, questionnent des représentants de l'État qui ne répondent pas ou n'ont pas les données pour répondre. Et cela génère de la défiance.* » Un phénomène qui, dans la vallée de la chimie, au sud de la métropole lyonnaise, a pu être observé ces dernières années. En effet, après la révélation d'une importante pollution aux PFAS et l'absence de réponses aux questions posées par les citoyens, nous avons assisté à la montée de la défiance des riverains, là où elle n'existait pas auparavant !

Un point de vue confirmé par Muriel AuPrince. Pour cette habitante de la vallée de l'Arve, qui concentre un tissu industriel très important sur un territoire réduit, la posture des gestionnaires est difficile à accepter. « **Tout est toujours minimisé. Alors que seulement 5 polluants sont analysés, on nous dit qu'il n'y a pas de risques pour la santé. Plus personne n'a envie d'entendre ça, nous n'avons pas envie d'être rassurés. On a envie qu'on nous dise, si c'est le cas, que la terre est polluée et qu'il ne faut pas consommer les œufs. Il ne faut pas mettre toujours tout sous le tapis.** »

Quand des réponses leur sont apportées, les riverains ont le sentiment que la transparence n'est pas au rendez-vous. Et Muriel AuPrince de poursuivre : « *En commission de suivi de site, les renseignements donnés sont toujours très partiels. Par exemple, pour les métaux lourds, l'information est donnée sous la forme d'un taux, avec 6 ou 8 chiffres après la virgule, sur un mètre cube d'air respiré. Pour autant, on ne sait toujours pas ce qui est émis.* » Pour avoir des réponses, elle a dû se rendre à la DREAL, pour consulter les déclarations des émissions des industriels dans la base GERE. « *Notre impression est qu'on veut nous cacher quelque chose. Pourquoi les industriels ne tiennent pas à ce que cela soit public ? Parce qu'on peut y lire les émissions.* »

Absence de dialogue, manque de transparence, sentiment ne pas être écouté, autant de raisons qui, loin de décourager les habitants, les poussent à engager des actions plus radicales et contraignantes. « *En 2018, nous raconte Muriel AuPrince, nous avons créé le collectif et commencé à financer des analyses. Elles ont prouvé que notre vallée est extrêmement polluée. Le journal Le Dauphiné Libéré a publié un article mais 15 jours après, plus personne n'en parlait. Le préfet a refusé de nous rencontrer. Alors, on a porté plainte contre X. Les gens ont des enfants malades. Donc nous avons été suivis. 540 personnes se sont rendues à la gendarmerie pour la même plainte.* »

## Quels enseignements en tirer ? Quelles pistes explorer ?

Au-delà des constats et des difficultés que le tribunal des idées a mis en évidence, cet événement a également permis de révéler de possibles pistes de travail pour progresser collectivement sur la gestion des pollutions industrielles.

### PRODUIRE DES EXPERTISES ET DES DIAGNOSTICS PARTAGÉS

Une différence très forte entre la réalité des habitants confrontés aux pollutions industrielles et ce que nous avons pu vivre à l'occasion du tribunal des idées tient beaucoup à la présence d'experts. « *Quand il y a un problème, nous explique Muriel AuPrince, on nous dit que tout est sous contrôle, tout est dans les normes. Mais les normes ne sont pas adaptées à la santé humaine. Lors du tribunal, j'ai enfin entendu parler de l'effet cocktail, point sur lequel nous tentons d'attirer l'attention depuis 7 ans. Chaque industriel nous dit qu'il est dans les normes mais nous respirons des émissions variées et non mesurées dont personne ne parle. Le fait d'avoir des experts scientifiques dont la parole ne peut plus être mise en doute, est important.* »

Pourtant, la parole des experts, si elle n'est pas ancrée sur des réalités de terrain, ne suffit pas. Pour Christelle Gramaglia, « *on est dans une situation où, véritablement, il y a une déconnexion des expériences ordinaires, celles des gens qui vivent sur le terrain et développent des savoirs incarnés, avec une manière, disons très technocratique, de mesurer les pollutions, de les quantifier à distance. Tout phénomène qui ne rentre pas dans les dispositifs métrologiques institutionnels est nié. C'est regrettable. Il faut reconnecter différentes formes de savoirs. Ce n'est que sur la base d'un diagnostic partagé, comme cela fut le cas à l'occasion du tribunal des idées, qu'une discussion véritablement constructive et apaisée peut s'engager.* »

### REPARTIR DU VÉCU DES POPULATIONS

Si l'exigence de connaissances était présente lors du tribunal, toutes les parties prenantes se sont accordées pour reconnaître qu'il est impossible de tout savoir. Il est d'ailleurs illusoire de croire que cela pourrait être un objectif, tant le sujet des pollutions industrielles, et de leurs impacts sur l'environnement et la santé, est vaste et complexe.

Cependant, partir du vécu des populations pourrait être un point de départ pertinent. De l'avis d'Emmanuel Martinais, les gestionnaires ont tendance à éviter d'aborder le problème sous cet angle, qui engage à faire un pas de côté.

« Lors du tribunal, l'intervention des experts a donné à voir des faits et des réalités que les acteurs institutionnels de la gestion des pollutions industrielles peuvent avoir tendance à masquer. Et le fait que, finalement, du côté des gestionnaires, **on fait peu de cas de ce vécu, de tout ce que les populations exposées vivent au quotidien et savent de ces phénomènes.** »

Pourtant, les observations et les connaissances du quotidien des habitants apportent leur part de compréhension du sujet. Comme Christelle Gramaglia a pu l'expérimenter à travers ses recherches, « il est déjà possible d'enquêter sur les inconforts et la symptomatologie, même petite, que peuvent éprouver ces gens. Qu'il s'agisse de difficulté à respirer, d'une crise d'asthme, d'irritation des yeux... ou de nuisances comme récupérer régulièrement la poussière, une suie noire sur son mobilier de jardin, sur son linge, voir sa végétation cramée à un moment donné... »

Partir du vécu des citoyens, plutôt que de normes ou d'analyses déconnectées des impacts sanitaires, pourrait permettre de repenser l'approche scientifique, la rendre plus robuste et adaptée aux besoins d'une science partagée et exigeante, comme nous y invite la sociologue. « Certaines personnes vivent des phénomènes qui ne sont pas quantifiables en tant que tel, parce qu'ils sont extrêmement divers et qu'ils passent sous les radars. Prendre en compte l'expérience riveraine, essayer de la réarticuler avec des dispositifs métrologiques et même repenser ces dispositifs métrologiques pour qu'ils puissent contribuer à objectiver la gêne, les inconforts et les malaises des populations locales, c'est essentiel. »

### IMAGINER DE NOUVELLES FORMES

Pour chacune des personnes présentes au tribunal des idées, et que nous avons pu interroger, il ne fait aucun doute que cet exercice a démontré que nous pouvions collectivement progresser. Pour Muriel Pignon, le tribunal doit être « une invitation **à faire évoluer les instances existantes**, pour qu'elles fonctionnent mieux », en réunissant les conditions d'un dialogue apaisé.

Jean-Luc Perrin juge nécessaire de « trouver le moyen de **mailler l'approche à différents niveaux : national, local**, etc. pour être capable de reproduire des instances où l'on peut échanger. » Et peut-être faut-il s'appuyer sur des « techniques de facilitation de dialogue qui permettent de poser des problèmes sérieux, d'en discuter calmement et de regarder les différentes solutions qu'on peut mettre en place. »

### LE TRIBUNAL DES IDÉES, QUAND LA FICTION PROJETTE UNE LUMIÈRE NOUVELLE SUR LE RÉEL

Des espaces qui, pour Emmanuel Martinais, doivent rassembler les points de vue de tous les acteurs et les confronter. Il ne faut pas craindre les oppositions « qui peuvent faire émerger des choses constructives, et permettent d'avancer. C'est ce que proposent les instituts éco-citoyens aujourd'hui. Dans ces instances nouvelles, le pari est d'arriver à réunir des acteurs industriels, des représentants des salariés, des représentants des collectifs citoyens et des associations locales, des chercheurs, des institutions productrices de données. Une telle diversité peut faire bouger les lignes. »

La confiance à accorder aux citoyens est non seulement souhaitable, mais elle a déjà prouvé, comme cela a été le cas avec les OGM, qu'elle est source de solutions innovantes. Ainsi, pour Christelle Gramaglia, cela évoque « d'autres expérimentations démocratiques, de type conférence de consensus ou jurys citoyens. On met des gens avec des experts, on les forme, on leur donne des éléments, ils travaillent et ils rendent un avis. Et **de ce genre d'exercice, il ressort toujours que, loin d'être irrationnels, avec des demandes délirantes, les gens sont plutôt raisonnables et arrivent vraiment à faire sens en commun d'une situation problématique.** Et ils peuvent formuler des propositions qui sont tout à fait sages et précautionneuses. »

# CONTRIBUTIONS

## DU PUBLIC : l'analyse d'AMARIS

Le réquisitoire du procureur et la plaidoirie de l'avocate de la défense ont été précédés d'un temps de consultation du public présent dans la salle. Si ces contributions écrites ont été peu valorisées le jour J, elles constituent une base importante pour appréhender le sujet. Nous vous proposons une synthèse des principaux arguments et propositions exprimés.

### RAPPEL

Le public présent dans la salle s'est exprimé par écrit. Les participants ont eu le choix de défendre ou de rejeter les **3 chefs d'accusation**, les pollutions industrielles étant soupçonnées :

1. D'être complexes, méconnues et cachées
2. D'altérer la santé, l'environnement et le cadre de vie
3. De diviser et de générer des conflits.

### LES ENSEIGNEMENT CLÉS

LES 151 CONTRIBUTIONS recueillies émanent d'un public averti (élus et représentants de collectivités territoriales, agents de l'État, industriels, salariés, riverains ou membres d'associations) qui s'est exprimé dans un esprit constructif et critique sans pour autant être complaisant.

Les expressions sont dans l'ensemble très modérées. Elles n'expriment pas d'exigences démesurées, et s'appuient dans l'ensemble sur deux piliers fondamentaux :

- Le développement de la recherche scientifique pour améliorer l'état des connaissances sur les impacts des pollutions industrielles
- Le rôle régulateur de l'État pour qu'il assure sa mission de contrôle, de protection et d'information des populations.

Le développement ou la création de lieux de débats et d'échanges est évoqué comme une piste pour restaurer une relation de confiance entre les parties prenantes.

### LES POLLUTIONS NE SONT PAS SOUS CONTRÔLE

**Les pollutions industrielles sont complexes, méconnues et cachées.**  
(48 CONTRIBUTIONS)

Pour les contributeurs, la complexité des problèmes de pollution tient en premier lieu au manque de connaissances scientifiques sur la multitude et la variété des substances en jeu. Celles-ci peuvent avoir entre elles des effets cumulés ou bien des effets cocktail avec des conséquences différées ou bien indirectes, dont toute la mesure n'a pas été prise.

Certaines familles de molécules et composés tels les PFAS sont tout particulièrement pointés du doigt. Pour les uns, des ignorances peuvent être entretenues à dessein dans le cadre d'une course à l'innovation et au profit ; pour les autres, c'est le manque de moyens pour mener à bien les études nécessaires ou les difficultés inhérentes à la mesure elle-même, qui sont à déplorer.

Ces observations font écho à d'autres consacrées spécifiquement aux insuffisances de la réglementation et en particulier, aux carences de l'évaluation avant la mise sur le marché des nouvelles molécules. Les commentateurs citent, par ailleurs, le manque d'inspecteurs de l'environnement capables de contrôler les émissions, ce qui exprime une certaine défiance face à la seule autosurveillance effectuée par les exploitants.

Les contributeurs critiquent surtout l'absence d'information claire et de débat contradictoire dans un contexte où les industriels communiquent peu, entretiennent un certain flou sur leurs activités (et responsabilités) tout en encourageant des sanctions qui ne les dissuadent pas vraiment de polluer.

Les riverains des sites industriels étant peu entendus dans leurs attentes, les contributeurs formulent trois préconisations principales :

- Favoriser un accès plus direct à l'information
- Tenir compte de leur point de vue pour adapter la surveillance et la recherche
- Prévoir des lieux d'échanges où aborder les questions de risques en santé environnementale avant que des crises ne se déclarent.

### **Les pollutions industrielles altèrent la santé, l'environnement et le cadre de vie.** (23 CONTRIBUTIONS)

Les contributions ciblent les expériences vécues des habitants. Dans la majorité des réponses, les inquiétudes et incertitudes sont palpables. Elles renvoient à d'autres interrogations sur les restrictions d'usages et sur ce qu'il est encore possible de faire en zone contaminée : consommer l'eau, les produits de son jardin, ou encore laisser les enfants jouer dehors.

Les effets des pollutions sur la santé questionnent les liens de cause à effet alors même que le monde médical s'interroge sur la recrudescence de certains symptômes respiratoires et pathologies comme les cancers. Les atteintes à l'intérieur même des habitations (poussières, bruit, pollution lumineuse) génèrent des impacts psychologiques qui altèrent fortement la vie sociale et en corollaire, la santé mentale des habitants.

### **Les pollutions industrielles divisent et génèrent des conflits.** (24 CONTRIBUTIONS)

Les arguments font ressortir des enjeux sociaux et économiques. Les tensions vécues sur les territoires mettent en balance les emplois et une dimension économique avec l'acceptabilité des risques et leurs conséquences pour la santé et l'environnement.

En l'absence de dialogue, ce décalage crée des divisions voire du ressentiment. Même si les intérêts des uns et des autres divergent, les participants pensent que plus de transparence, plus d'efforts pour décloisonner les approches, accompagnés d'un dialogue véritable, pourraient améliorer les choses.

## **LES POLLUTIONS SONT SOUS CONTRÔLE**

### **Les pollutions industrielles ne sont pas complexes, méconnues et cachées.** (30 CONTRIBUTIONS)

Deux arguments sont déployés avec force. Le premier met en avant le progrès scientifique et l'efficacité des analyses comme gage d'une ignorance qui recule

## **CONTRIBUTIONS DU PUBLIC : L'ANALYSE D'AMARIS**

inéluctablement. La complexité des pollutions n'est pas mise en cause : c'est un faux argument.

Le second fait référence aux progrès de la réglementation et du contrôle aux niveaux nationaux et européens, qui permettent d'avoir une meilleure maîtrise des pollutions. Par exemple, l'application des meilleures techniques disponibles est citée comme un outil efficace qui s'impose aux industriels.

Pour la majorité, les pollutions sont bien visibles, mesurées et contrôlées. Les industriels ont développé une culture de la transparence accompagnée par les services de l'État dans la diffusion des données : le site Internet géorisques est cité comme référence.

Plus qu'une volonté de dissimuler les faits, les personnes interrogées pensent que la technicité des enjeux produit un effet d'opacité qu'il faudrait réduire par une communication claire et accessible au plus grand nombre.

### **Les pollutions industrielles n'altèrent pas la santé, l'environnement et le cadre de vie.** (13 CONTRIBUTIONS)

Là encore, l'accent est mis sur la réglementation, garante de la protection de la santé. Les contributeurs considèrent que les pollutions sont mieux maîtrisées, preuve en est donnée avec l'amélioration de la qualité de l'air de façon générale. Plusieurs commentaires reviennent sur la nécessité d'établir (et faire respecter) des valeurs limites et seuils.

Concernant le cadre de vie, les contributeurs questionnent les comportements individuels et rejettent les responsabilités collectives. Ils renvoient à la responsabilisation des habitants vivant à proximité des sites industriels et estiment que chacun est responsable de « ses choix de vie ». Les responsabilités des industries sont minimisées face aux pollutions d'origine naturelle, routière ou du chauffage au bois.

### **Les pollutions industrielles ne divisent pas et ne génèrent pas de conflits.** (12 CONTRIBUTIONS)

Les pollutions ne génèrent plus de conflits. Au contraire, elles peuvent mobiliser des citoyens mécontents, et à ce titre, produire de nouveaux liens sociaux. Là encore, les instances de concertation sont plébiscitées dans la mesure où elles peuvent rapprocher les experts et les riverains des sites industriels dans un dialogue territorial efficace, indispensable pour améliorer le cadre et les conditions de vie.

# LES CONTRIBUTIONS



## Les pollutions industrielles sont trop complexes, méconnues et cachées. Argumentez.

D'accord. Plutôt mal maîtrisées.

Oui, les effets cocktail sont largement méconnus. En outre, elles s'ajoutent à d'autres pollutions.

Les pollutions industrielles peuvent parfois être méconnues par les industriels. Ils ne sont pas forcément conscients de la pollution.

En cas d'accident (site de traitement de déchets par exemple), l'administration fiscale prend trop de temps pour consigner les sommes et les sites ne peuvent être dépollués rapidement.

Il arrive que les industriels ne communiquent pas assez, voire pas du tout, en cas d'émissions diverses touchant notamment l'air, ce qui crée des inquiétudes et de la défiance.

Les enquêtes sociales démontrent souvent cette réalité de conflits multi acteurs. Quasi aucune connaissance concernant les effets cocktail de polluants. L'auto déclaration n'est pas assez challengée.

Les pollutions restent cachées faute : de connaissances scientifiques sur les nouvelles molécules, d'un nombre suffisant d'inspecteur, de moyens financiers dévolus pour les étudier, de réglementation tardive.

Si les pollutions sont de nature accidentelle, elles doivent être condamnées mais il faut de la compréhension.

Complexes oui car multiples. Méconnues oui. On ne connaît que ce qu'on a cherché ou détecté. Cachées non mais différence de langage entre experts et habitants, ils n'ont pas le même lexique.

Les pollutions nouvelles ne sont pas encore bien connues et cernées. Elles ne sont pas détectées par les réseaux de mesures. Complexes en raison des évolutions rapides. Complexes pour les non-initiés.

Effets sur le long terme des substances, effet cocktail, recombinaison des métabolites...

Cachées pour des motifs économiques. La complexité fait que le public et les collectivités ne veulent pas forcément en savoir plus...

Dans le cas des pollutions connues (chlordercone par exemple) : il y a une phase de diagnostic qui peut être longue pendant laquelle les préoccupations des populations ne sont pas prises en compte.

L'absence d'évaluation et de recul sur les produits chimiques mis sur le marché est problématique. Cela conduit à découvrir l'étendue des pollutions lorsque cela est trop tard. Cf réglementation REACH

Lors des crises, l'information immédiate des citoyens est insuffisante, car souvent l'objectif est de rassurer la population. Les riverains ont parfois une bonne connaissance des risques.

Si les pollutions sont de nature volontaire, les peines doivent être extrêmement sévères et de la prison ferme. Au moins 10 ans et les choses évolueront dans le bon sens.

Les effets indirects et cumulés ne sont pas pris en compte (exemple des pollutions importées ou exportées lors de l'utilisation de pesticides).

Dans les cas de pollutions non connues, les informations fonctionnent selon un schéma descendant avec les populations en bout de chaîne.

Les pollutions industrielles sont effectivement complexes car il existe une multitude de substances et composés dont certains ont un comportement mal connu dans l'environnement (ex PFAS).

Dans la vallée de l'Arve, la plupart des pollutions industrielles ne sont pas connues et elles sont minimisées dans l'information. Seul le chauffage au bois est mentionné, mettant en cause les citoyens.

Non, la complexité est un faux argument. On la rend complexe. Avant d'utiliser une substance, un exploitant devrait caractériser de manière plus approfondie son impact à court moyen et long termes.

Les pollutions suivies et contrôlées sont principalement des substances réglementaires (cas des pollutions suivies par les associations de surveillance de la qualité de l'air).

Les rapports émis par les industriels sont difficilement compréhensibles par le grand public, les données très techniques pour perdre la population.

Réglementations non approfondies /non complètes

L'effet cocktail de la pollution est un bon exemple : de multiples voies de contamination, un bouillon de polluants non caractérisable qui est différent d'un endroit à l'autre, d'une seconde à l'autre.

Les analyses au niveau des sols sont bien souvent incomplètes. Ce milieu, pourtant essentiel, souffre de connaissances lacunaires.

Elles ne sont pas cachées mais tant que leurs conséquences ne sont pas identifiées, elles ne sont pas divulguées, ce qui n'est pas illogique pour ne pas inquiéter sans raison la population.

Ce problème de l'information divulguée de manière ascendante concerne également les collectivités. En effet, les industriels et les ministères sont souvent en première ligne.

Il y a un manque de transparence et de débat contradictoire sur les résultats des analyses.

On découvre constamment les effets de nouvelles molécules chimiques, ex butadiène. La course à l'innovation amplifie le phénomène.

Il existe un manque de vulgarisation et de sensibilisation pour les populations, notamment en proximité des sources des pollutions et des impacts.

Dans l'exemple récent et très médiatisé des pollutions aux PFAS, nous commençons tout juste à comprendre l'ampleur de l'impact de ces substances alors que nous ne connaissons pas toutes ces substances.

Manque crucial d'informations post-crise à moyen puis long termes des citoyens. Manque d'outils, moyens ou lieux à disposition des populations pour exprimer les conséquences (post crises).

Chacun a une partie de l'information. Le problème est la mise en commun et l'information qui est trop simpliste. Elle devrait être adaptée aux différentes phases des incidents.

Les polluants historiques sont connus et contrôlés mais il en reste à découvrir en fonction des nouvelles technologies qui se développent (nouveaux risques et nouvelles connaissances).

Il y a une part visible et connue. En revanche, l'évolution des connaissances montre qu'il y a une part invisible : nouvelles molécules, méconnaissance des effets du risque sanitaire des molécules.

« La dose fait le poison », c'est faux. Exemple les perturbateurs endocriniens. Il faut étudier les effets des polluants sur l'humain à de multiples concentrations pour s'en assurer, techniquement difficile.

Non je ne suis pas d'accord. Nous avons assez de connaissance pour décomplexifier les pollutions et de les tracer.

Plusieurs raisons : manque d'information et connaissance du public, manque de communication de la part des industriels et des entités publiques. La science a encore des éclaircissements à apporter.

Dans les demandes d'autorisation : prise en compte insuffisante des effets globaux sur la santé des riverains. L'industriel démontre la conformité de son site, même dans des zones déjà polluées.

Plus on cherche, et plus le progrès de la science avance, plus on se rend compte de l'ampleur des pollutions (pas seulement industrielles). Ex : progrès sur la limite de quantification dans la mesure.

Post crises, organiser une communication largement diffusée, compréhensible rapidement. Prévoir des réunions d'informations et d'échanges. Ne pas découvrir les événements par la presse (subjective).

Les nouveaux composites qui ne sont pas réglementés ne sont pas contrôlés mais peuvent avoir des impacts sur l'environnement. Exemple les PFAS, pour lesquels il y a des difficultés de mesure.

Oui elles sont complexes car de nombreuses substances sont émises et les moyens de mesure ne sont suffisants.

Pour ce qui est connu on fait mieux qu'avant, mais pour les autres émergents, des solutions doivent être trouvées.

Données brutes incompréhensibles. Accès à l'information difficile et non exhaustif. Mainmise sur l'information => nécessaire communication issue de plusieurs sources pour amélioration de la confiance.

Plusieurs arguments : les limites actuelles des connaissances sur les nouveaux polluants industriels. Sont-ils tous détectables (limites des détecteurs) ? Les problématiques des mélanges polluants sur une zone industrialo-portuaire. Les effets sur la santé humaine sur le long terme

Il existe un décalage dans le temps entre la reconnaissance d'un problème et son identification. Souvent les témoins ne sont pas écoutés. Ensuite seulement l'identification scientifique.

## Les pollutions industrielles altèrent la santé, l'environnement et le cadre de vie. Argumentez.

Les nouvelles pollutions dont les effets sont méconnus peuvent engendrer de nombreuses inquiétudes pour les riverains.

Oui, les pollutions industrielles altèrent la santé et l'environnement, et de ce fait le cadre de vie, si elles ne sont pas cadrées et réglementées correctement.

Oui. Certaines études vont dans ce sens et le démontrent.

Les atteintes à la santé permettent de développer de nouvelles défenses immunitaires, exemple forêt interdite à proximité de Tchernobyl.

Dès qu'on cherche les polluants, on les trouve et des restrictions d'usage (consommation eau, agriculture, etc.) sont prises. En cas de pollution, les services publics émettent des recommandations.

Les enregistrements de substances chimiques dans REACH ne sont pas suffisamment bien documentés, conduisant potentiellement les autorités à sous-estimer les risques sanitaires associés aux rejets.

Oui. Et tous les cadres de vie. Près des usines jusque dans les habitations. Même si les industries se sont beaucoup améliorées.

Pollution des terres et des sources. Pollutions lumineuses et sonores

Oui et il est parfois difficile de le prouver, car le diagnostic est subjectif.

Lien avec santé non démontré mais est-il réellement cherché ?

Le monde médical s'inquiète de l'apparition de maladies (asthme chez les enfants et récemment chez les sportifs) et reste sans réponse.

Par définition d'une pollution... Le cadre de vie est plutôt lié aux manifestations anthropiques et non industrielles.

Bien que les analyses ne soient pas systémiques, il est aujourd'hui connu que les pollutions industrielles peuvent augmenter les effets des cancers et autres maladies.

Dans le cas des polluants éternels, les habitant.es de la vallée de la chimie par exemple ne peuvent plus consommer l'eau ou encore les œufs issus de leurs jardins.

Fuite de Shell Petit Couronne qui a pollué la nappe phréatique

Ils participent à l'altération du cadre de vie (retombées de poussière, odeurs, bruit, pollution lumineuse). Par effet induit sur la santé et en fonction de la variabilité des récepteurs.

Il peut y avoir un impact négatif lié aux conséquences physiques et psychologiques. Ce qui nécessite pédagogie et concertation.

Oui, plus sur le long terme et chronique que ponctuel.

Lorsqu'elles ne sont pas sous contrôle, elles altèrent effectivement la santé. C'est de plus en plus rare, mais il faut continuer à rester vigilant en communiquant et en contrôlant.

Dès qu'il y a une gêne, la santé est altérée. La connaissance de ce qui se passe sur les sites améliore l'acceptation. Par exemple, le langage des Nez permet d'objectiver la situation et d'échanger.

Les dépôts de poussières provenant d'industries avoisinantes chez des riverains génèrent un impact psychologique fort, altèrent fortement la vie sociale : enfants jouant en extérieur noirs de charbons.

Les riverains se plaignent souvent et leurs demandes ne sont pas ou peu prises en compte par l'industrie de manière directe.

Difficulté de traçabilité des polluants. Impossibilité d'imputer les causes sur la santé.

## Les pollutions industrielles divisent et génèrent des conflits. Argumentez.

Les pollutions industrielles sont souvent mises en balance des emplois locaux avec les personnes habitants autour.

Oui, la pollution industrielle peut être source de maladie et de préjudice écologique mais la vie industrielle entraîne également une vie économique. Il est important de voir tous les coûts et bénéfices.

Oui, surtout lié au manque de transparence et malgré les efforts de dialogue, certains riverains restent hermétiques.

Non, c'est source d'emplois.

Les travaux de recherche le montrent, et la réalité de certains territoires également (Lyon, Fos, etc.).

Oui, car certaines personnes vont cacher la vérité de peur de perdre leurs emplois.

Oui. Entre l'industriel et le ressenti de la population. L'industrie en tant que patron. Mais aussi certains salariés qui disent que tout va bien.

Le sujet peut empêcher le développement d'activités, même plus vertueuses (cas d'adaptation d'une ferme laitière).

Oui quand l'industriel annonce que tout est sous contrôle bien qu'il y ait un feu important.

Oui quand certains sont protégés et d'autres non.

Exemple Lubrizol : police masquée alors que les riverains non.

Oui, car seule l'économie prime. Nous avons monté un Institut Ecocitoyen pour rassembler les acteurs et avoir des réponses.

Notion de perception/interprétation des effets de la pollution... Communication maladroite...

L'absence de valeurs toxicologiques de référence sur les PFAS est générateur de conflits entre élus et population, en l'absence de recommandations claires des autorités sanitaires.

Dans les territoires, les pollutions industrielles et leur gestion génèrent une défiance des populations vis à vis des industriels et des autorités.

Ces pollutions ont de forts impacts sur le quotidien des populations et peuvent empêcher le déroulé de certaines activités.

Oui, les incertitudes nourrissent les débats conflictuels.

Il y a défiance et méfiance s'il n'y a pas de travail de concertation. Ce travail doit être fait en amont.

Oui car la population est en attente d'un haut niveau de résultat. Zéro tolérance alors que certaines pollutions ou nuisances sont autorisées. Cela crée un décalage.

Par nature des intérêts qui diffèrent, par contre les mesures (et les faits) permettent d'amener un dialogue.

Les pollutions divisent car il y a, pour une partie de la population, une crise de confiance envers les acteurs économiques, publics et/ou politiques.

Oui, trop de travail en silo. Il faut décloisonner et prendre en compte toutes les parties prenantes. Il existe des plateformes de signalement pour les habitants (ex : signal'air) qui déclarent aussi des symptômes santé.

Oui, mais peuvent conduire à rassembler autour d'un objectif commun et partagé de vivre ensemble. Il ne faut pas dissocier industrie et son environnement proche. Le dialogue, l'information, le partage de connaissances sont indispensables.

Malgré l'amélioration de la transparence et de la communication sur le sujet, des oppositions systématiques se font jour.

Terrains d'entente difficiles à trouver car les objectifs divergent.

# LES CONTRIBUTIONS



## Les pollutions industrielles seraient trop complexes, méconnues et cachées. Contre-argumentez.

Les progrès scientifiques, techniques et l'implémentation des réglementations relatives aux produits chimiques et aux sites ont permis des progrès significatifs dans la connaissance des pollutions.

Il existe de multiples contrôles de pollution air, eau et sols sous une réglementation ICPE des industriels. Des réglementations sont en cours sur les polluants persistants.

On ne connaît pas encore tous les risques, on a une meilleure connaissance des différentes particules, on a une meilleure communication en local, le public est averti.

En droit administratif, pour engager la responsabilité de l'Etat, trois éléments doivent être réunis : un fait générateur, l'existence d'un préjudice et un lien entre les deux.

Il est vrai que les entreprises dites polluantes n'ouvrent que très peu leurs portes aux riverains, ce qui fait que les personnes méconnaissent tous les dangers et leur fonctionnement.

Bonne connaissance et bonne communication, des risques et une meilleure connaissance de l'ensemble des risques.

Elles sont pour leur plus grand nombre visibles (fumée, mousse, coloration et résidus dans l'eau, ...) et mesurés (capteurs adaptés et suivis en sortie de site et dans l'environnement...)

Les pollutions industrielles ne sont pas cachées mais les données des émissions des industriels n'ont jamais été faciles d'accès. En revanche les effets sanitaires sont en effet difficiles à évaluer.

Il est risqué de généraliser sur un sujet comme la gestion des risques. La complexité n'est pas extérieure aux activités industrielles. Elle est prise en compte en sollicitant la science.

La réglementation européenne impose la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles pour limiter et prévenir les pollutions industrielles.

Si l'existence d'un préjudice et d'un fait générateur est acquise, se pose la question du lien de causalité. La question est : dans le cours normal des choses, au vu de l'ensemble des facteurs connus.

Les sujets sont éminemment techniques parfois austères ce qui contribue à donner le sentiment d'une volonté de dissimulation.

Oui elles sont complexes parce que les effets de plusieurs pollutions peuvent se combiner. Mais sûrement pas cachées avec les contrôles réglementaires imposés aux industriels.

Les pollutions sont connues du public et certaines visibles (épisodes de torches) mais elles manquent de communication immédiate.

Manque de transparence dans les communications et les discours des autorités, des industriels et des médias ex. Rouen Lubrizol

Depuis 150 ans, une grande part des pollutions industrielles est connue. Des effets significatifs de ces pollutions sont prévenus au quotidien. La connaissance est incomplète.

Est-ce que l'absence de cet évènement aurait pu prévenir le dommage. Or, en l'espèce, une pollution industrielle peut survenir quel que soit le niveau de réglementation fixé.

De mieux en mieux connues avec les données disponibles avec les nouveaux outils (IA) qui permettent une analyse plus efficace.

Depuis la mise en place de georisques, il est demandé à l'administration de veiller à la transparence et à la compréhension des rapports qui sont mis à la disposition du grand public.

Manque de vulgarisation à destination des publics non avertis. Exemple : Connaissance des substances produites dans les usines à proximité d'habitations.

En ce qui concerne les PFAS, le manque de réglementation n'est pas dû à un manque de volonté politique ou à une défaillance de l'Etat mais à un manque de connaissances suffisantes pour réglementer.

Des inspections régulières et complètes des installations sont réalisées par les services de l'Etat qui ont un accès illimité aux données.

De diviser et générer des conflits : oui, comme tout autre sujet du débat public, ce n'est pas une caractéristique de la pollution industrielle et ça ne peut pas lui être reproché.

Les progrès de la recherche sont importants. Les études sont de plus en plus pointues. Les outils d'aide à la recherche permettent de connaître au mieux les pollutions.

Les activités sont encadrées par des textes réglementaires et arrêtés d'exploitation définissant les analyses nécessaires à la maîtrise et au suivi des rejets.

Un haut niveau de compétences, d'expériences et de savoir-faire - échanges, dialogues avec les parties prenantes.

Les connaissances en matière de pollutions industrielles ne cessent de s'accroître, ce qui donne leur caractère complexe aux pollutions.

En Europe/France, rien n'est plus vraiment caché aujourd'hui. Culture sécurité et transparence croissante des industriels.

Les réglementations sont exigeantes. Elles évoluent selon les connaissances. Le sujet reste néanmoins complexe : effet cocktail, nouvelles découvertes scientifiques.

On connaît la majorité des substances polluantes, a priori les plus dangereuses.

## Les pollutions industrielles altèreraient la santé, l'environnement et le cadre de vie. Contre-argumentez.

Le risque zéro n'existe pas, toutefois la réglementation impose une maîtrise du risque. Ce niveau d'acceptabilité d'un risque nécessite d'être réévalué régulièrement en fonction du progrès des connaissances.

La réglementation mise en place depuis plusieurs années permet de mieux maîtriser les émissions de polluants, celle-ci a considérablement baissé ces seuils.

Il est bien évident que des riverains habitant près d'une raffinerie (Gravenchon/Gonfreville) connaissent au quotidien un effet de pollution, ce qui génère des contraintes sanitaires connues ou non.

Des mesures en place pour améliorer la qualité de l'air.

La dangerosité des substances est avérée mais les seuils de rejets sont fixes pour préserver la santé et l'environnement.

Pour rappel, 90% des pollutions atmosphériques sont d'origine naturelle (incendie, volcans, ...)

Les pollutions liées à l'activité humaine hors industrie sont à l'origine de beaucoup plus de pollutions (chauffage, circulation automobile, ...)

La réglementation et la prise de conscience de tous obligent à prendre des mesures de réduction et de protection contre les pollutions qui améliorent l'environnement et le cadre de vie.

Lorsqu'elles se produisent, les pollutions ont de tels effets. L'enjeu est de prévenir leur réalisation, et de mettre des mesures d'urgence pour limiter les effets.

Les valeurs limites d'émissions sont fixées en tenant compte des impacts sur la santé des riverains et sur l'environnement.

On ne peut pas contre argumenter c'est un fait... mais c'est aussi un choix de vie.

Nécessité de définir les limites (seuils à ne pas franchir) et les bénéfices associés à l'activité.

Affaire des bébés sans bras dans l'Ain suite aux contaminations des champs avec pollution aux produits phytosanitaires.

## Les pollutions industrielles génèreraient des conflits. Contre-argumentez.

La communication est essentielle, mais elle est complexe - comment rassurer objectivement tout en partageant les incertitudes inhérentes à la science, notamment en toxicologie ?

La santé préoccupe chacun(e) d'entre nous, dès lors où une maladie est déclarée, soit à cause du milieu professionnel ou privé. La question de la responsabilité devient conflictuelle.

Il y a une amélioration dans la transparence des résultats obtenus des divers polluants contrôlés proche de chaque installation industrielle. Ceci permettant d'avoir une information des riverains.

Des conflits très locaux mais pas de conflit global.

Les pollutions industrielles rassemblent la population autour de ce thème par exemple lors de la semaine de la sécurité. Il y a des ateliers thématiques qui rassemblent la population mais aussi les enfants.

Non, elles permettent plutôt aux gens de discuter entre eux, et ainsi d'améliorer la qualité de vie.

La grande majorité des conflits n'ont aucun lien avec les pollutions industrielles.

Les conflits sont alimentés par la méconnaissance et la peur de ce qui n'est pas compris ou connu. La transparence permet d'éviter la peur et donc les conflits !

La transparence et la communication limitent les conflits.

Les instances telles que les CSS ou les SPPPI ont vocation à faciliter le dialogue pour éviter l'émergence de conflits.

Il y a de la division car chaque personne a son intérêt...

Le sujet est complexe à appréhender pour les spécialistes et bien plus pour la population générale. C'est l'incompréhension qui crée le déficit de confiance et le conflit.



*12 rue Villiot  
75012 Paris  
contact@amaris-villes.org  
T. 01 79 35 35 97*

**[www.amaris-villes.org](http://www.amaris-villes.org)**

